



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE LA CULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES
INDUSTRIES CULTURELLES



MINISTÈRE DE LA COHESION DES
TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DIRECTION GÉNÉRALE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

PORTANT SUR LE CONCOURS PARTICULIER RELATIF AUX BIBLIOTHÈQUES AU SEIN DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

INTRODUCTION

En 2016, 40% des Français âgés de 15 ans et plus se sont rendus en bibliothèque municipale ou intercommunale, chiffre en augmentation depuis 1997¹. Les bibliothèques publiques constituent un équipement culturel très utilisé par la population, qui bénéficie d'un réseau dense d'environ 16 500 lieux de lecture (gérés par les communes, intercommunalités et départements), dont 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre (estimation 2016)². Pour les collectivités locales, la bibliothèque ou médiathèque est souvent le principal, voire le seul équipement culturel, proposant non seulement des ressources variées (livres, documents audiovisuels, jeux, ressources numériques, etc.) mais également des services (mise à disposition d'ordinateurs et d'accès Internet, aide à la formation et auto-formation, ateliers, etc.) et des animations culturelles. L'évolution actuelle de ces équipements les amène à diversifier leur offre, afin de répondre à des besoins toujours plus divers.

Maintenir à jour ces services et en garantir la qualité exige, de la part des collectivités locales, des investissements réguliers, que ce soit dans les bâtiments eux-mêmes, dans le matériel à disposition, dans l'achat de ressources ou la création de nouveaux services. **C'est pourquoi l'Etat accompagne ces collectivités, en fournissant une expertise lors de l'élaboration et du suivi des projets mais également un soutien financier.**

Le principal outil étatique en la matière est le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (abrégé dans le présent document en « DGD Bibliothèques ») : depuis 1986, ce concours relevant du budget du ministère en charge des collectivités territoriales mais géré conjointement avec le ministère chargé de la culture est un dispositif qui accompagne entre 600 et 1 300 projets chaque année : construction ou rénovation de bâtiments, conservation patrimoniale, création de services numériques, réinformatisation, achats de bibliobus, acquisition ou numérisation de collections, extension ou évolution des horaires d'ouverture... Depuis la création de ce concours, plus de 2,8 millions de m² de bibliothèques ont ainsi été construits ou rénovés, à travers l'ouverture ou la réouverture de 70 à 110 établissements de lecture publique par an.

L'édition 2018 du rapport d'activité sur le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation est la deuxième, après celle portant sur 2017. Elle a pour **objectif de restituer les données concernant la DGD Bibliothèques**, de les replacer dans le cadre de la politique nationale en matière de lecture publique et d'offrir de premiers éléments d'analyse sur les opérations accompagnées.

Ce rapport d'activité est organisé en quatre parties : un récapitulatif des principaux éléments de la gestion de la DGD Bibliothèques en 2018 ; un bilan général des opérations accompagnées, basé sur les statistiques issues des remontées des différentes régions ; les résultats de l'enquête menée au niveau national auprès des établissements de lecture publique qui ont ouvert ou rouvert en 2018 après travaux ; enfin, un point d'étape sur l'accompagnement des projets d'extension des horaires d'ouverture.

¹ Ministère de la Culture, *Bibliothèques municipales et intercommunales - Données d'activités 2016, synthèse nationale*, 2018, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliothèques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliothèques-municipales-et-intercommunales/Bibliothèques-municipales-et-intercommunales-Donnees-d-activite-2016>

² *Ibidem*

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
1 Activité de la DGD Bibliothèques en 2018	4
1.1 Une augmentation des crédits de la DGD Bibliothèques en 2018	4
1.2 La 1 ^{ère} fraction de la DGD Bibliothèques en 2018	4
1.3 La 2 ^{nde} fraction de la DGD Bibliothèques en 2018	6
1.4 Consommation globale	7
2 Bilan de l'accompagnement des collectivités locales par la DGD Bibliothèques en 2018	8
2.1 La répartition des crédits et des opérations par régions.....	8
2.2 Les collectivités accompagnées	9
2.3 Les opérations accompagnées par type de projet	10
2.3.1 Classification des types d'opération	10
2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées	11
2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD.....	13
2.3.4 Point sur les projets « Immobilier ».....	15
2.4 Les opérations accompagnées en fonction des collectivités locales.....	17
2.5 Taux d'accompagnement financier	18
3 Résultats de l'enquête sur les ouvertures et réouverture d'équipements en 2017 et 2018	20
3.1 Présentation de l'enquête.....	20
3.1.1 Objectifs.....	20
3.1.2 L'enquête sur les ouvertures de 2018	20
3.1.3 L'enquête sur les ouvertures de 2017	21
3.2 Synthèse des réponses à l'enquête sur les ouvertures 2018.....	21
3.2.1 Typologie des établissements répondants	21
3.2.2 L'évolution des horaires d'ouverture	24
3.2.3 Des publics plus nombreux et plus variés.....	28
3.2.4 L'évolution des services proposés	31
3.2.5 Après l'ouverture	33
3.3 Synthèse des réponses à l'enquête sur les ouvertures 2017.....	37
4 Le dispositif de soutien à l'extension et à l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques des collectivités territoriales	40
4.1 Données générales	40
4.1.1 Une augmentation du nombre de projets et du budget consacré	40
4.1.2 Les projets d'extension des horaires pris en charge sur la 2 ^{ème} fraction.....	41
4.1.3 Coût des projets et accompagnement de l'État	42

4.2	Le contenu des projets	42
4.2.1	Créneaux et volume horaire	42
4.2.2	Types de dépenses accompagnées	43
4.3	Répartition des projets d'extension des horaires	44
5	Annexes.....	46
5.1	Annexe 1 : textes des questionnaires	46
5.1.1	Texte du questionnaire sur les ouvertures 2018	46
5.1.2	Texte du questionnaire complémentaire sur les ouvertures 2017	49
5.2	Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs sur la typologie des établissements ayant répondu au questionnaire	50
6	Table des tableaux et figures.....	52
6.1	Tableaux	52
6.2	Figures	53

1 ACTIVITE DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2018

1.1 UNE AUGMENTATION DES CREDITS DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2018

En 2018, les crédits alloués à la DGD Bibliothèques ont fait l'objet d'un abondement complémentaire, passant de 80 421 426 € à 88 421 426 €. Cette augmentation des crédits était destinée à accompagner les collectivités locales dans un effort national d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture, afin de favoriser une plus grande amplitude horaire et une meilleure adaptation aux rythmes de vie des populations. Ces nouveaux crédits ont vocation à être pérennisés et à accompagner sur la durée cet effort national.

Dans le même temps, la 1^{ère} fraction de la DGD a connu en 2018 un abondement plus important que lors des exercices précédents. Les crédits de la DGD Bibliothèques sont divisés en deux enveloppes :

- La 1^{ère} fraction, correspondant à au moins 85% du total des crédits, est répartie en début d'année entre les préfetures de région en fonction de la population pondérée par l'évolution des équipements de lecture publique par région (exprimée en m² de bibliothèque/habitant). Elle est gérée directement par les SGAR, sur instruction des DRAC ;
- La 2nde fraction, correspondant à 15% du total des crédits au maximum, est gérée par les deux ministères en centrale. Elle accompagne, sous réserve de critères d'éligibilité, les projets ayant un rayonnement national ou régional et dont le poids financier ne peut être supporté par la seule enveloppe régionale concernée.

Les années 2017 et 2018 ont vu la fin d'un cycle de constructions de bibliothèques qui avaient été portés par la DGD bibliothèques (Brest, Le Havre, Caen, Toulon...) et le début d'un nouveau cycle (Clermont-Ferrand, Besançon, Gironde...) qui est encore trop récent pour que les dossiers de demande d'accompagnement puissent être déposés. Ainsi, la 2nde fraction 2018 a été portée à 8,65% du total des crédits DGD, soit 7 649 058 €. La 1^{ère} fraction, par conséquent, s'est montée à 80 772 368 €. Cette situation est prévue pour se poursuivre et s'accroître en 2019, avant de revenir à un équilibre plus habituel entre la 1^{ère} et la 2nde fraction en 2020.

L'augmentation de l'enveloppe totale des crédits DGD bibliothèques a donc bénéficié avant tout aux préfetures de région, et aux projets accompagnés en 1^{ère} fraction.

1.2 LA 1^{ERE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2018

En 2018, la gestion de la 1^{ère} fraction de la DGD Bibliothèques a pu suivre son calendrier habituel :

- Le bilan de la gestion de la DGD Bibliothèques 2017 a été effectué en février et mars 2018 ; il a permis l'estimation de l'évolution des m² de lecture publique par région en 2017. Cette évaluation a été transmise à la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur. A ce moment de l'année, la somme totale destinée à la 2nde fraction n'était pas encore connue mais était évaluée à un maximum de 9,4 M€. Un choix a donc été fait de déléguer 79 M€ aux préfetures de région dans un premier temps. Ces différents éléments chiffrés ont permis le calcul de la répartition initiale des crédits par préfeture de région dans le cadre de la 1^{ère} fraction. Cette dotation initiale est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits de la DGD
Bibliothèques 1^{ère} fraction

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction
Auvergne-Rhône-Alpes	8 672 841 €
Bourgogne-franche-comte	2 770 070 €
Bretagne	3 426 441 €
Centre - Val de Loire	2 502 292 €
Corse	857 812 €
Grand est	5 964 540 €
Hauts-de-France	7 272 354 €
Ile-de-France	13 960 023 €
Normandie	3 568 334 €
Nouvelle-aquitaine	6 877 842 €
Occitanie	7 170 488 €
Pays de la Loire	4 241 724 €
Provence-Alpes-Côte d'azur	6 626 539 €
Guadeloupe	875 205 €
Guyane	1 003 038 €
Martinique	900 552 €
Réunion	1 286 636 €
Mayotte	934 563 €
Saint-Barthélemy	18 707 €
Saint-Martin	65 067 €
St pierre et Miquelon	4 932 €
TOTAL	79 000 000 €

- **L'arrêté du 10 août 2018 a fixé le montant de la 2nde fraction à 7 649 058 €.** Les 1 772 368 € de crédits sans emploi ont alors été redistribués aux régions ayant constaté un besoin de crédits complémentaires en juin.
- **En septembre et octobre, un point a été fait avec les conseillers livre et lecture en DRAC, en lien avec les SGAR, sur la programmation finale des opérations accompagnées en 2018.** Comme chaque année, les préfectures de région ayant constaté l'existence de crédits sans emploi dans leur enveloppe ont fait remonter ces crédits, qui ont ensuite été redistribués en novembre entre les préfectures de région ayant fait la demande de crédits complémentaires pour faire face à une demande importante. La répartition finale des crédits suite à la distribution complémentaire de juin et aux remontées et redistribution de novembre est la suivante :

Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits de la DGD
Bibliothèques 1^{ère} fraction

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction
Auvergne-Rhône-Alpes	10 048 086 €
Bourgogne-Franche-Comté	2 499 753 €

Bretagne	3 676 441 €
Centre-Val de Loire	1 108 668 €
Corse	231 808,47 €
Grand Est	5 947 782 €
Hauts-de-France	8 317 070,30 €
Île-de-France	13 960 023 €
Normandie	3 481 274 €
Nouvelle-Aquitaine	7 672 468,72 €
Occitanie	8 636 662,35 €
Pays de la Loire	4 608 731 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 849 732,24 €
Guadeloupe	875 205 €
Saint-Barthélemy	18 707 €
Saint-Martin	65 067 €
Guyane	345 000 €
Martinique	198 437,88 €
La Réunion	1 286 636 €
Mayotte	939 883,04 €
Saint-Pierre et Miquelon	4 932 €
TOTAL	80 772 368 €

1.3 LA 2^{NDE} FRACTION DE LA DGD 2018

Les dossiers signalés pour bénéficier d'un accompagnement en 2^{nde} fraction en 2018 avaient jusqu'au 31 mars 2018 pour faire parvenir à leurs DRAC respectives et au Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture les documents nécessaires au calcul de l'accompagnement financier. Cette instruction, qui avait démarrée au printemps 2018 s'est poursuivie jusqu'à l'été afin de tenir compte des spécificités des dossiers d'évolution et d'extension des horaires d'ouverture. L'arrêté, rédigé en juillet, est paru au journal officiel le 10 août 2018.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, **la 2^{nde} fraction n'a pas atteint en 2018 son maximum prévu de 15% de l'enveloppe totale des crédits DGD bibliothèques, mais a accompagné 7 préfectures de région pour un total de 7 649 058 €, dont la répartition est indiquée ci-après :**

Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2^{nde} fraction

Région	Crédits 2 ^{nde} fraction
Auvergne-Rhône-Alpes	3 723 242 €
Bretagne	175 578 €
Grand Est	93 280 €
Hauts-de-France	1 506 770 €
Île-de-France	386 100 €
Normandie	705 475 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 058 613 €

TOTAL	7 649 058 €
--------------	--------------------

16 opérations ont été accompagnées sur cette 2nde fraction, dont un projet de construction (nouvelle bibliothèque Latour-Maubourg de Valence-Romans Agglomération), trois opérations d'aménagement intérieur, portant sur des équipements dont la phase travaux avait précédemment été accompagnée par la 2nde fraction, 8 bibliothèques numériques de référence (BNR) et 4 projets d'évolution ou d'extension des horaires d'ouverture.

1.4 CONSOMMATION GLOBALE

L'ensemble des crédits délégués a été engagé en 2018 et le taux de consommation de ces crédits est de 100%. En tout, la répartition des crédits DGD par préfecture de région est la suivante :

Tableau 4 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques (total)

Région	Crédits 1^{ère} fraction	Crédits 2nde fraction	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	10 048 086 €	3 723 242 €	13 771 328 €
Bourgogne-Franche-Comté	2 499 753 €	- €	2 499 753 €
Bretagne	3 676 441 €	175 578 €	3 852 019 €
Centre-Val de Loire	1 108 668 €	- €	1 108 668 €
Corse	231 808,47 €	- €	231 808,47 €
Grand Est	5 947 782 €	93 280 €	6 041 062 €
Hauts-de-France	8 317 070,30 €	1 506 770 €	9 823 840,30 €
Île-de-France	13 960 023 €	386 100 €	14 346 123 €
Normandie	3 481 274 €	705 475 €	4 186 749 €
Nouvelle-Aquitaine	7 672 468,72 €	- €	7 672 468,72 €
Occitanie	8 636 662,35 €	- €	8 636 662,35 €
Pays de la Loire	4 608 731 €	- €	4 608 731 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 849 732,24 €	1 058 613 €	7 908 345,24 €
Guadeloupe	875 205 €	- €	875 205 €
Saint-Barthélemy	18 707 €	- €	18 707 €
Saint-Martin	65 067 €	- €	65 067 €
Guyane	345 000 €	- €	345 000 €
Martinique	198 437,88 €	- €	198 437,88 €
La Réunion	1 286 636 €	- €	1 286 636 €
Mayotte	939 883,04 €	- €	939 883,04 €
Saint-Pierre et Miquelon	4 932 €	- €	4 932 €
TOTAL	80 772 368 €	7 649 058 €	88 421 426 €

Les crédits de la DGD Bibliothèques ont donc permis de satisfaire les demandes de financement portées par les territoires. Ces demandes de crédits complémentaires formulées en fin d'année étaient légèrement supérieures aux crédits disponibles à la redistribution. On note que toutes les régions ne sont pas dans la même situation, certaines (comme Auvergne-Rhône-Alpes) disposant d'une enveloppe initiale ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes, et ce de façon régulière.

2 BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES PAR LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2018

La Direction générale des médias et industries culturelles du ministère de la Culture rassemble, au premier trimestre de l'année suivante, les données concernant les opérations accompagnées financièrement par la DGD Bibliothèques durant l'année écoulée. Ce bilan permet d'évaluer précisément l'utilisation des crédits de ce concours et d'avoir des informations sur les investissements qui sont actuellement portés par les collectivités locales avec l'aide de l'Etat, en faveur de la lecture publique en France.

Les données présentées ici ont été recueillies lors du bilan effectué sur les opérations accompagnées en 2018. Elles apportent des informations sur la façon dont ces crédits ont été répartis selon les régions, sur les collectivités bénéficiaires et sur les opérations menées.

2.1 LA REPARTITION DES CREDITS ET DES OPERATIONS PAR REGION

Au total, la répartition des crédits DGD entre les préfetures de région est la suivante :

Tableau 5 : Répartition par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction	Crédits 2 ^{nde} fraction	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	10 048 086 €	3 723 242 €	13 771 328 €
Bourgogne-Franche-Comté	2 499 753 €	- €	2 499 753 €
Bretagne	3 676 441 €	175 578 €	3 852 019 €
Centre-Val de Loire	1 108 668 €	- €	1 108 668 €
Corse	231 808,47 €	- €	231 808,47 €
Grand Est	5 947 782 €	93 280 €	6 041 062 €
Hauts-de-France	8 317 070 €	1 506 770 €	9 823 840,30 €
Île-de-France	13 960 023 €	386 100 €	14 346 123 €
Normandie	3 481 274 €	705 475 €	4 186 749 €
Nouvelle-Aquitaine	7 672 468,72 €	- €	7 672 468,72 €
Occitanie	8 636 662,35 €	- €	8 636 662,35 €
Pays de la Loire	4 608 731 €	- €	4 608 731 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 849 732,24 €	1 058 613 €	7 908 345,24 €
Guadeloupe	875 205 €	- €	875 205 €
Saint-Barthélemy	18 707 €	- €	18 707 €
Saint-Martin	65 067 €	- €	65 067 €
Guyane	345 000 €	- €	345 000 €
Martinique	198 437,88 €	- €	198 437,88 €
La Réunion	1 286 636 €	- €	1 286 636 €
Mayotte	939 883,04 €	- €	939 883,04 €
Saint-Pierre et Miquelon	4 932 €	- €	4 932 €
TOTAL	80 772 368 €	7 649 058 €	88 421 426 €

Ces crédits ont permis d'accompagner financièrement 1 172 projets à travers la France. Parmi ceux-ci, 1 156 projets ont été accompagnés au titre de la 1^{ère} fraction et 16 au titre de la 2^{nde} fraction. Ces opérations se sont réparties entre les régions de la façon suivante :

Tableau 6 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques

Région	1 ^{ère} fraction	2 ^{nde} fraction	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	136	2	138
Bourgogne-Franche-Comté	83		83
Bretagne	106	1	107
Centre-Val de Loire	45		45
Corse	2		2
Grand Est	56	1	57
Hauts-de-France	75	6	81
Île-de-France	133	1	134
Normandie	65	3	68
Nouvelle-Aquitaine	100		100
Occitanie	132		132
Pays de la Loire	62		62
Provence-Alpes-Côte d'Azur	114	2	116
Guadeloupe	2		2
Saint-Barthélemy	1		1
Saint-Martin	1		1
Guyane	3		3
Martinique	5		5
La Réunion	9		9
Mayotte	24		24
Saint-Pierre et Miquelon	2		2
TOTAL	1156	16	1172

2.2 LES COLLECTIVITES ACCOMPAGNEES

Trois types de collectivités locales sont accompagnées au titre de la DGD Bibliothèques : les communes, les intercommunalités (EPCI) et les départements. En nombre de projets, la répartition selon les collectivités est la suivante :

- 873 projets, soit 76 %, ont été menés par des communes ;
- 244 projets, soit 21 %, ont été menés par des EPCI ;
- 39 projets, soit 3 %, ont été menés par des départements.

En pourcentage des crédits totaux de la DGD Bibliothèques, la répartition selon les collectivités est la suivante :

- 56 764 317 €, soit 70%, ont été versés à des communes ;
- 21 550 178 €, soit 27%, ont été versés à des EPCI ;
- 2 457 872 €, soit 3%, ont été versés à des départements.

Figure 1 : Répartition des projets soutenus par la DGD Bibliothèques selon le type de collectivité locale

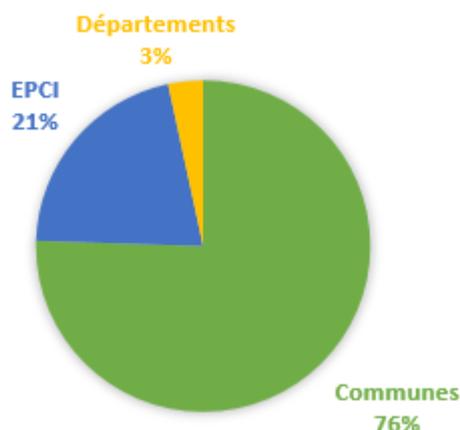
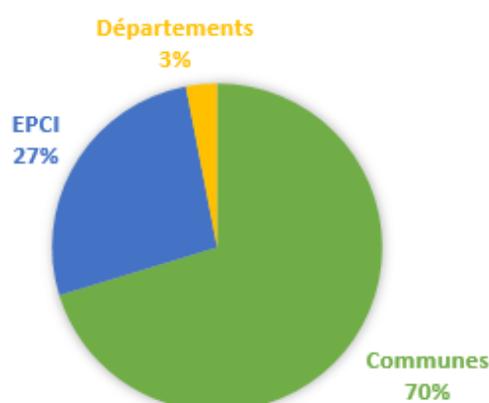


Figure 2 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon le type de collectivité locale



Les résultats indiqués ci-dessus sont donc similaires à ceux de l’an dernier : **un poids très fort des communes, qui constituent plus des trois quarts des projets accompagnés et près de trois quarts des crédits engagés.** En revanche, les projets menés par des EPCI sont en moyenne plus coûteux que ceux menés par les autres collectivités, dans la mesure où ils constituent 20% du nombre total de projets mais 26% des crédits engagés.

Ces chiffres, qui diffèrent sensiblement d’une région à l’autre, témoignent **d’une dynamique de long terme** : depuis 2008, les projets portés par les communes représentent en moyenne 73,09% des projets et 65,28% des montants concernés, alors que les projets portés par les EPCI représentent en moyenne 21,87% des projets et 29,96% des montants concernés et que les projets portés par les départements représentent en moyenne 4,23% des projets et 4,76% des montants concernés

2.3 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES PAR TYPE DE PROJET

2.3.1 Classification des types d’opération

Les opérations sont ici classées en dix catégories, qui constituent une déclinaison des règles d’éligibilité décrites dans la circulaire du 15 juin 2016 :

- « Immobilier » : des investissements ayant pour objet la construction, la rénovation, la restructuration ou l’extension d’une bibliothèque de lecture publique, qu’elle soit principale ou annexe ;
- « Accessibilité » : des investissements ayant pour objet la mise en accessibilité d’un bâtiment. Normalement compris dans la catégorie mentionnée ci-dessus, ils font ici, pour plus de visibilité, l’objet d’une mention à part ;
- « Matériel et mobilier » : des opérations ayant pour objet l’équipement mobilier et matériel initial ou le renouvellement, total ou partiel, de l’équipement d’une bibliothèque de lecture publique ;
- « Conservation des collections patrimoniales » : des opérations ayant pour objet l’équipement mobilier et matériel ainsi que l’aménagement des locaux de bibliothèques municipales ou intercommunales destinés à améliorer les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales, ainsi que l’accompagnement au déménagement de ces collections ;

- « Informatique et numérique » : des opérations ayant pour objet l’informatisation initiale ou le renouvellement des bibliothèques de lecture publique ainsi que l’équipement matériel lié à ces opérations ; sont également comprises dans cette catégorie les opérations ayant pour objet la création de services numériques aux usagers ;
- « Numérisation » : des opérations de numérisation des collections des bibliothèques ;
- « Bibliobus » : des opérations ayant pour objet l’acquisition et l’équipement de bibliobus départementaux, communaux et intercommunaux ;
- « Acquisition de documents tous supports » : des opérations ayant pour objet l’acquisition de collections tous supports dans le cadre d’opérations d’investissement et d’équipement ou de démarrage de projets. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2010.
- « Horaires d’ouverture » : des opérations ayant pour objet l’extension ou l’évolution des horaires d’ouverture. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2016.
- « Autres » : sont rangées ici les opérations qui peuvent être mixtes entre plusieurs de ces catégories ou difficiles à ranger. On en compte en général entre 0 et 5 chaque année.

2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d’opérations accompagnées

Ces différentes catégories n’ont pas toutes le même poids au sein de la DGD Bibliothèques, que ce soit en nombre d’opérations ou en crédits mobilisés. Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations accompagnées en 2018 selon la catégorie à laquelle elles sont rattachées, en nombre et en pourcentage du total.

Tableau 7 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2018 par la DGD Bibliothèques en nombre d’opérations et en pourcentage du nombre total d’opérations

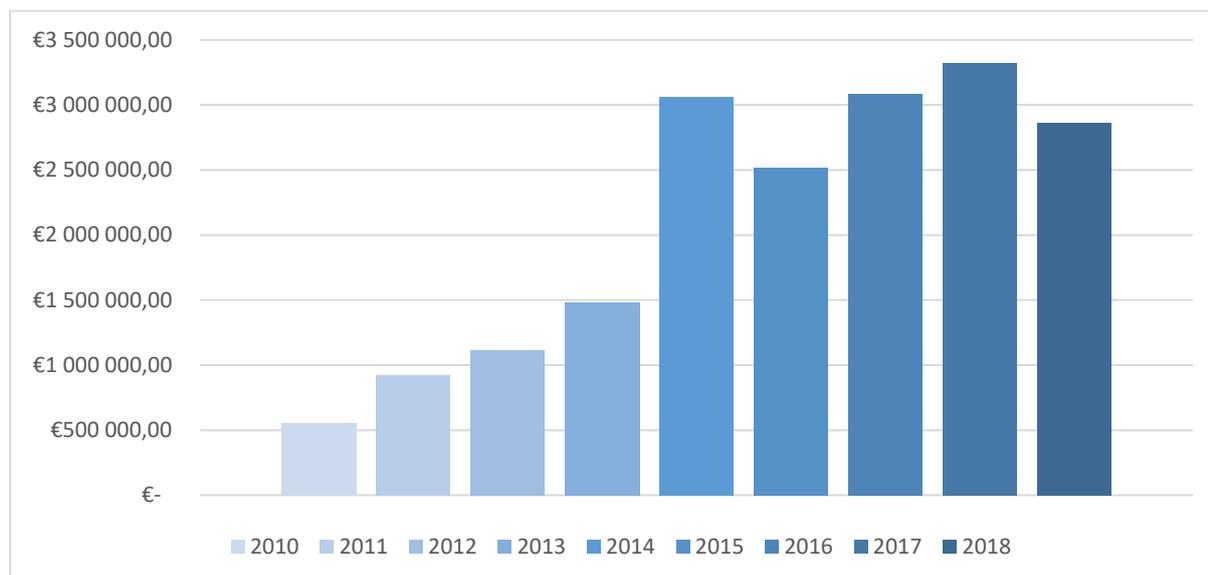
Type d'opération	Nombre d'opérations	%
Immobilier	230	19,66%
Accessibilité	7	0,60%
Matériel et mobilier	200	17,09%
Conservation collections patrimoniales	16	1,37%
Informatique et numérique	353	30,20%
Numérisation	12	1 %
Bibliobus	25	2,14%
Acquisition de documents tous supports	113	9,66%
Horaires d’ouverture	203	17,35%
Autre	11	0,94%
TOTAL	1170	100 %

Comme en 2017, les opérations les plus nombreuses sont celles qui ressortent de la catégorie « Informatique et numérique » : cela concerne 353 opérations sur 1170, soit 30% d’entre elles.

On comprend dans cette catégorie les projets labellisés « Bibliothèque numérique de référence » (BNR) : lancé en 2010 par le ministère de la Culture, le programme BNR du ministère de la Culture a pour objectif d’accompagner les établissements de lecture publique dans le développement de ressources et de services en ligne de qualité. **En 2018, 23 projets BNR ont été soutenus financièrement dans le cadre de la DGD Bibliothèques, en 1^{ère} ou**

en 2nde fraction, pour une aide financière totale de 2 861 571,53 €. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du montant total des crédits DGD alloués aux BNR depuis 2011 :

Figure 3 : Evolution du montant total des crédits DGD Bibliothèques alloués aux BNR



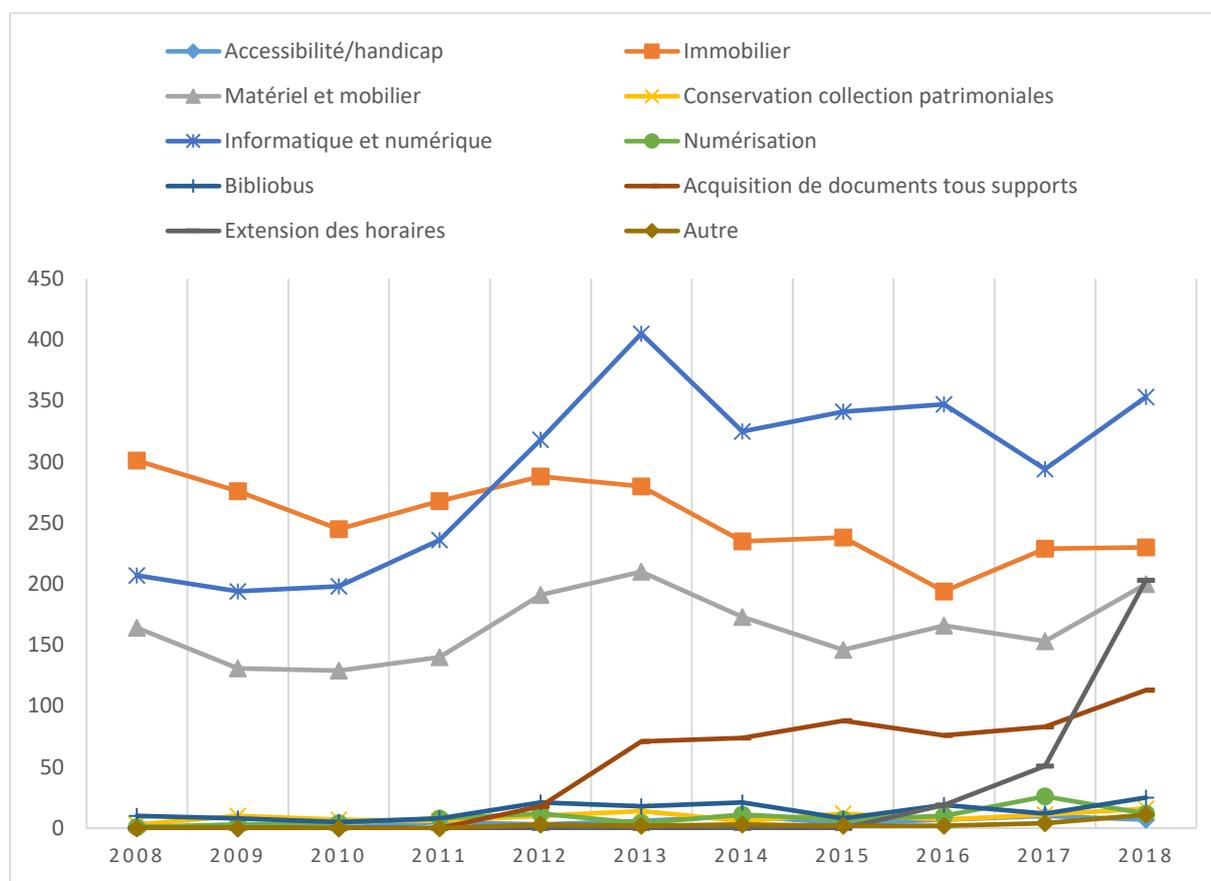
La deuxième catégorie d'opérations la plus accompagnée après les projets « Informatique et numérique » comprend les opérations liées à l'immobilier, avec 230 opérations, soit près de 20% du total : construction, restructuration, rénovation ou extension d'équipement (un point détaillant la répartition de ces sous-catégories est fait plus loin, 2.3.4).

L'évolution majeure sur l'année 2018 correspond aux opérations liées à l'évolution et l'extension des horaires d'ouverture : si la troisième place revenait l'an dernier aux opérations d'acquisition de matériel et de mobilier, que ce soit en lien avec la construction ou la rénovation d'un équipement, ou indépendamment, celles-ci sont à présent en quatrième position (200 opérations de ce type, soit 17,09% du total). Les opérations « horaires d'ouverture » ont bondi de 2,24% du total en 2017 et 5,84% en 2017 à 17,35% en 2018, avec 203 opérations.

Le graphique ci-dessous montre bien la place prise par les opérations d'évolution et d'extension des horaires d'ouverture durant les dernières années, devenant l'une des principales catégories d'opérations menées par les collectivités avec l'aide de l'Etat. Cette augmentation est directement liée à la dynamique impulsée au niveau national, avec des crédits complémentaires dédiés à ces opérations, et dont les résultats sont clairement visibles.

Bien que d'une façon moins spectaculaire, on peut également noter la poursuite des évolutions constatées sur les années précédentes : une augmentation continue des opérations d'acquisition de document tous supports, tandis que les autres catégories restent secondaires.

Figure 4 : Evolution du nombre d'opérations accompagnées par catégorie de 2008 à 2018



2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques alloués

Si les opérations « Informatique et numérique » sont les plus nombreuses, **ce sont avant tout les projets liés aux bâtiments qui ont une place prépondérante au sein de la DGD Bibliothèques lorsque l'on s'intéresse aux montants mobilisés**, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2018 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total

Type d'opération	Montant total	%
Immobilier	59 150 265 €	66,90%
Accessibilité handicap	413 269 €	0,47%
Matériel et mobilier	6 840 203 €	7,74%
Conservation des collections patrimoniales	399 598 €	0,45%
Informatique et numérique	9 658 673 €	10,92%
Numérisation	189 657 €	0,21%
Bibliobus	564 845 €	0,64%
Acquisition de documents tous supports	2 415 787 €	2,73%
Extension des horaires d'ouverture	8 495 841 €	9,61%
Autre	293 288 €	0,33%
TOTAL	88 421 426 €	100%

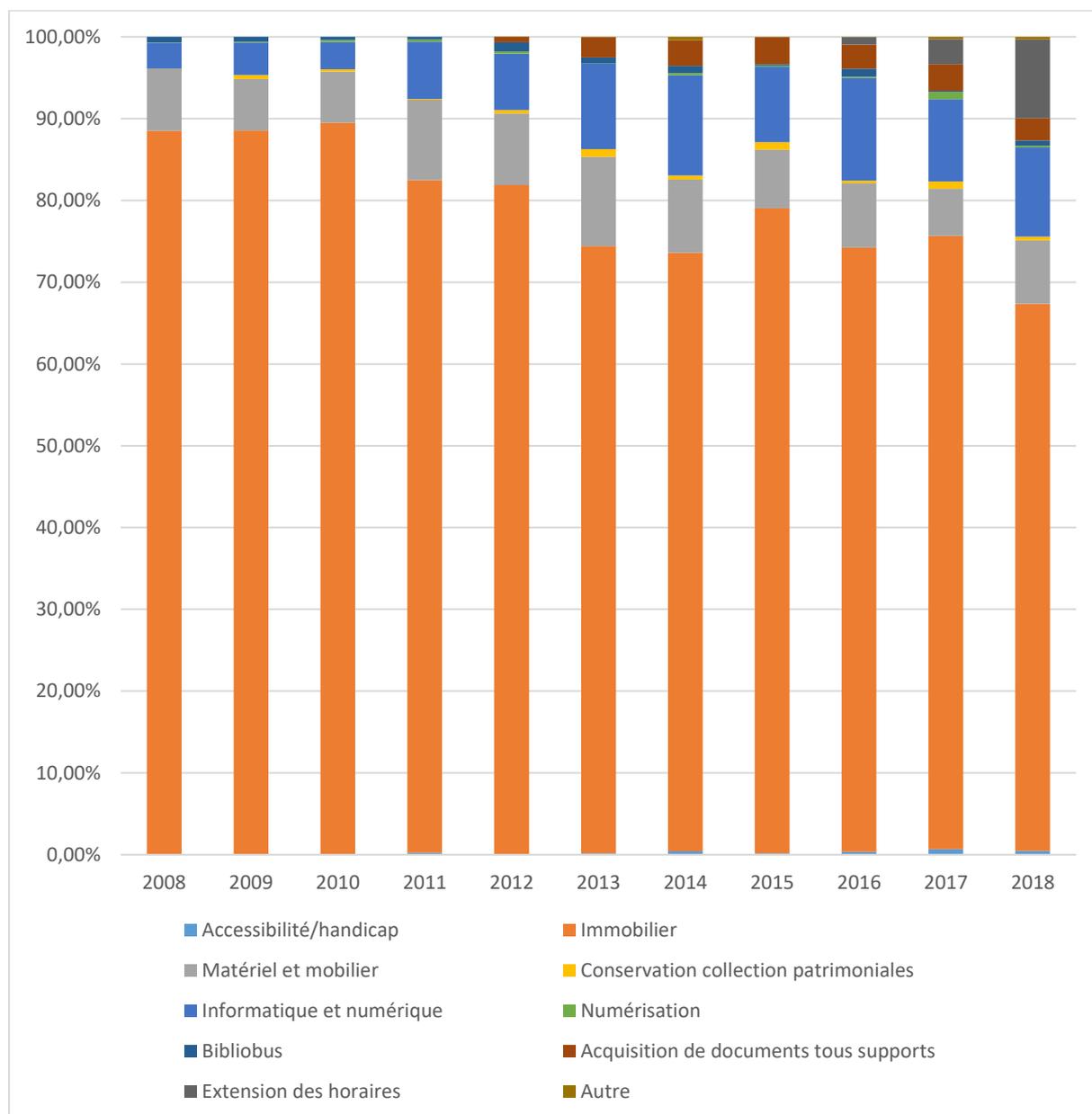
Les projets « Immobilier » représentent les deux tiers des crédits mobilisés dans le cadre de la DGD Bibliothèques, ce qui s'explique par le coût moyen significativement plus important de ces projets, notamment les projets de construction et de restructuration. Néanmoins, cela constitue une baisse par rapport à l'an dernier, où ces opérations mobilisaient les trois quarts des crédits DGD. Le tableau ci-dessous présente l'aide financière moyenne par type de projet pour l'année 2017 :

Tableau 9 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques alloués par catégorie de projet en 2018

Type d'opération	Nombre d'opérations	Montant total des aides accordées	Montant moyen de l'aide accordée par projet
Immobilier	230	59 150 265 €	257 175,07 €
Accessibilité handicap	7	413 269 €	59 038,43 €
Matériel et mobilier	200	6 840 203 €	34 201,02 €
Conservation collections patrimoniales	16	399 598 €	24 974,88 €
Informatique et numérique	353	9 658 673 €	27 361,68 €
Numérisation	12	189 657 €	15 804,75 €
Bibliobus	25	564 845 €	22 593,80 €
Acquisition de documents tous supports	113	2 415 787 €	21 378,65 €
Extension des horaires d'ouverture	203	8 495 841 €	41 851,43 €
Autre	11	293 288 €	26 662,55 €
TOTAL	1170	88 421 426 €	75 573,87 €

De même que nous l'avons fait pour le nombre d'opérations, il est intéressant de se pencher sur l'évolution des montants d'aide attribués par catégorie d'opérations depuis 2008. Le graphique ci-après présente cette évolution. On peut ainsi constater que la part prépondérante des projets « Immobilier » est une constante, mais que **des évolutions sont notables** : ainsi, la part prise par les opérations de construction, restructuration, rénovation ou extension d'équipements de lecture publique, bien que restant très majoritaire, tend à se réduire, au profit d'une diversification que nous avons déjà notée et qui est sensible ici aussi. Là encore, on note **une hausse importante de la part prise par les opérations « horaires d'ouverture »**.

Figure 5 : Evolution des crédits DGD Bibliothèques mobilisés par catégorie d'opération de 2008 à 2018



2.3.4 Point sur les projets « Immobilier »

Derrière les opérations qui sont ici caractérisées sous l'intitulé « Immobilier », on retrouve quatre grands types de réalisations, définis ici selon les termes de la circulaire du 26 mars 2019 :

- Construction : « une construction vise à ériger un nouveau bâtiment » ;
- Restructuration : « la restructuration désigne des travaux lourds sur un bâtiment déjà existant, comportant une modification des superstructures ou des infrastructures, pour réorganiser l'espace à de nouvelles fins ou en suivant de nouvelles conceptions » ;
- Rénovation : « une rénovation désigne la remise à neuf de l'ensemble d'un bâtiment par l'amélioration de sa condition et sa mise en conformité avec les normes en vigueur (confort, équipements électriques, isolation, etc.) » ;
- Extension : « l'extension est l'agrandissement, dans la continuité, de la surface existante d'un bâtiment ».

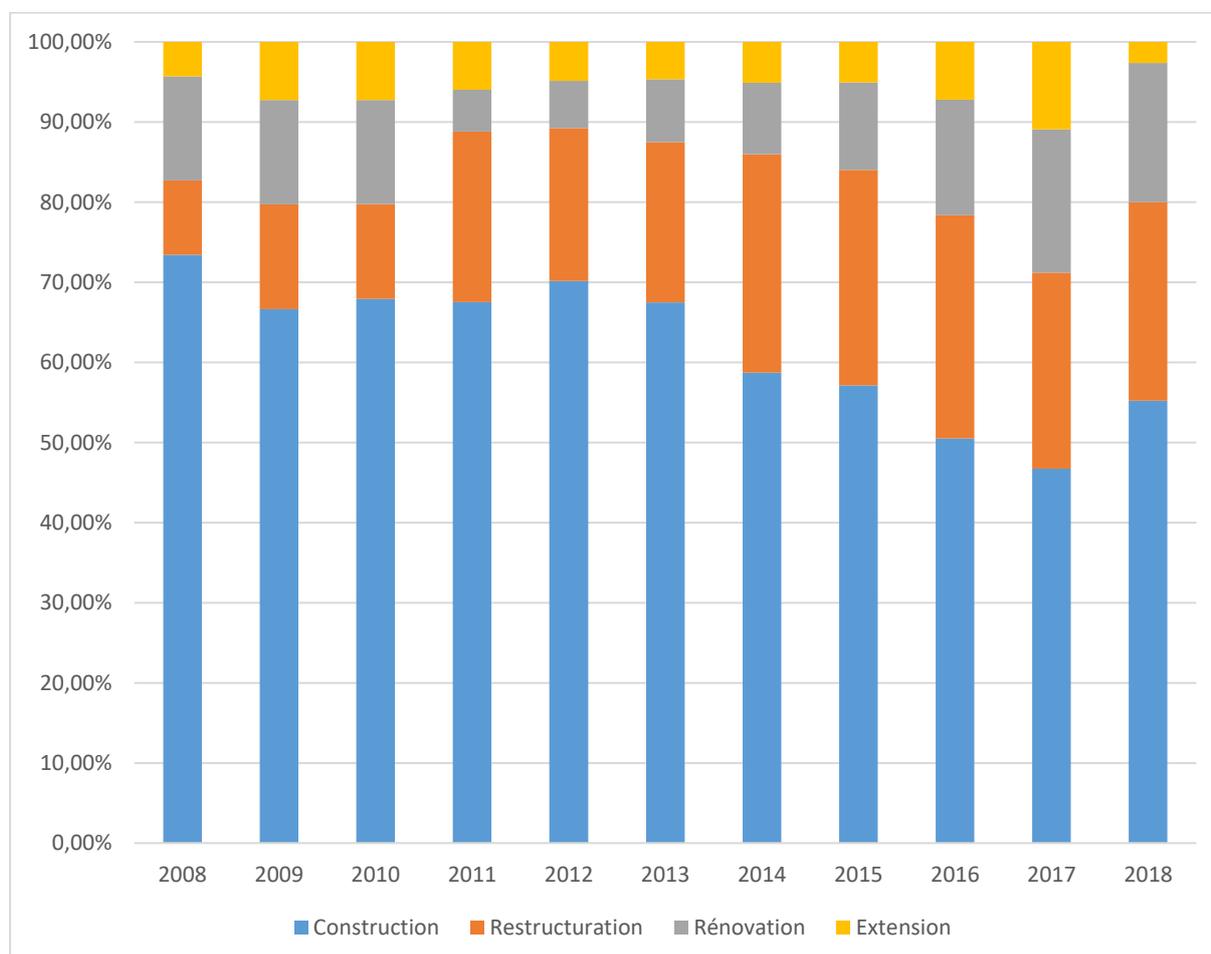
Il est cependant à noter que la catégorisation des différentes opérations ne semble pas toujours être faite avec la même rigueur ou selon la même interprétation par les différentes régions qui font remonter leurs données chaque année. Il faut donc garder à l'esprit qu'il existe certainement une part d'erreurs de catégorisation dans les données présentées ci-dessous.

Tableau 10 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en nombre d'opérations en 2018

Type d'opération	Nb d'opérations	%
Construction/programmation	127	55,22%
Restructuration	57	24,78%
Rénovation	40	17,39%
Extension	6	2,61%
TOTAL	230	100 %

De même que l'an dernier, **les opérations les plus nombreuses sont les opérations de construction d'un nouveau bâtiment**, soit en remplacement d'un bâtiment existant jugé obsolète, soit par absence d'un bâtiment préexistant. Cette situation, si elle se vérifie sur le long terme, **se modifie progressivement en faveur d'une réutilisation des bâtiments existants**, malgré une remontée des projets de construction en 2018, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessous.

Figure 6 : Evolution de la typologie des projets « Immobilier » de 2008 à 2018 en pourcentage relatif au nombre d'opérations



Lorsqu'elle est rapportée aux montants concernés, la répartition entre ces différents types d'opérations montre la place particulièrement importante prise par les projets de construction. Alors que ceux-ci ne représentent que 55,22% des opérations, ils correspondent à 67,47% des crédits mobilisés pour les projets liés aux bâtiments.

Tableau 11 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2018

Type d'opération	Montant total	%
Construction/programmation	36 788 302 €	67,47%
Restructuration	12 720 920 €	23,33%
Rénovation	4 145 784 €	7,60%
Extension	870 173 €	1,60%
TOTAL	54 525 180 €	100%

La construction d'un nouveau bâtiment, comme on peut logiquement s'y attendre, **a un coût moyen plus élevé par opération que les autres types de projets**, notamment les projets de rénovation, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Coût moyen des projets « Immobilier » par catégorie en 2018

Type d'opération	Montant total	Nombre d'opérations	Coût moyen par opération
Construction/programmation	36 788 302 €	127	289 672 €
Restructuration	12 720 920 €	57	223 174 €
Rénovation	4 145 784 €	40	103 645 €
Extension	870 173 €	6	145 029 €
TOTAL	54 525 180 €	230	237 066 €

2.4 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES EN FONCTION DES COLLECTIVITES LOCALES

Si les chiffres donnés ci-dessus concernent la situation générale, il faut bien avoir à l'esprit qu'ils cachent des réalités variables selon les régions, les types de bibliothèques ou de collectivités, ou encore les tailles de population. Les données DGD Bibliothèques permettent ainsi d'observer la répartition des différentes catégories d'opérations en fonction des collectivités locales qui les portent.

Tableau 13: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités locales, en nombre d'opérations en 2018

Type d'opérations	Bibliothèques municipales	Bibliothèques intercommunales	Bibliothèques départementales
Immobilier	20,54%	16 %	17,95%
Accessibilité handicap	0,45%	0,80%	2,56%
Matériel et mobilier	17,93%	16,40%	7,69%
Conservation collections patrimoniales	1,48%	1,20%	0 %
Informatique et numérique	26,45%	39,20%	56,41%

Numérisation	1,25%	0,40%	0 %
Bibliobus	1,25%	4,80%	5,13%
Acquisition de documents tous supports	10,44%	6,80%	10,26%
Extension des horaires d'ouverture	19,30%	13,20%	0 %
Autre	0,91%	1,20%	0 %

Sans surprise, **on retrouve en premier lieu, et quelles que soient les collectivités, les projets « Informatique et numérique »**. En revanche, quelques différences peuvent être notées entre les types de collectivités. Ainsi, les bibliothèques municipales sont celles qui portent proportionnellement le moins d'opérations informatiques et numériques, mais qui investissent le plus dans les bâtiments et les projets « horaires d'ouverture ». Les bibliothèques départementales, elles, sont très investies dans le portage de projets « Informatiques et numérique » et dans l'acquisition de documents, opérations structurantes pour les réseaux.

2.5 TAUX D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les données recueillies dans le cadre du bilan DGD Bibliothèques 2018 donnent un aperçu des taux d'accompagnement financiers pratiqués. Là encore, il est nécessaire de rappeler que les situations sont variables d'une région à l'autre et, bien évidemment, d'un projet à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente, dans sa colonne 2018, la moyenne nationale des taux d'accompagnement financier par catégorie. Il les remet également en perspective depuis 2011. Il ne porte que sur les opérations menées en 1^{ère} fraction ; les projets accompagnés en 2^{nde} fraction, très peu nombreux et de taille plus importante, n'ont pas été agrégés ici pour des raisons méthodologiques.

Tableau 14 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1^{ère} fraction

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Immobilier	36%	45%	36%	42%	38%	39%	40%	37%
Accessibilité/handicap	63%	38%	72%	56%	30%	61%	43%	75%
Matériel et mobilier	42%	58%	36%	42%	40%	39%	43%	41%
Conservation des collection patrimoniales	51%	47%	58%	41%	59%	48%	23%	45%
Informatique et numérique	52%	62%	45%	59%	50%	49%	51%	53%
Numérisation	63%	57%	46%	56%	56%	54%	53%	50%
Bibliobus	47%	53%	43%	45%	31%	51%	47%	57%
Acquisition de documents tous supports		42%	31%	47%	39%	38%	39%	52%
Extension des horaires						64%	58%	76%
Autres		47%	40%	47%	50%	34%		81%
Moyenne annuelle	39%	46%	36%	43%	39%	40%	39%	52%

Les grandes lignes que l'on peut retenir de ce tableau et des données qui ont permis de le construire sont les suivantes :

- **Les projets « Immobilier » font l'objet d'un accompagnement en moyenne plus bas** que celui des autres projets, compris en général entre 35 et 45%.
- Les opérations « Informatique et numérique » et « numérisation » sont souvent accompagnées à 50% ou plus.
- **Les opérations « Horaires d'ouverture » et les opérations « Accessibilité/handicap » sont celles qui bénéficient du meilleur taux d'accompagnement.**
- Les opérations « Matériel et mobilier », « conservation des collections patrimoniales » et « Bibliobus » font état de taux plus variables, dépendant beaucoup des régions et des opérations.

3 RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES OUVERTURES ET REOUVERTURE D'EQUIPEMENTS EN 2017 ET 2018

3.1 PRESENTATION DE L'ENQUETE

3.1.1 Objectifs

Chaque année, de nombreux établissements de lecture publique ouvrent ou rouvrent après travaux : construction, restructuration d'un bâtiment existant, rénovation ou extension des locaux... La DGD Bibliothèques accompagne financièrement entre 70 et 120 d'entre eux selon les années. Grâce à ce dynamisme, les collectivités locales peuvent proposer à leurs habitants des espaces renouvelés, accueillant des ressources et des services modernisés.

L'objectif de cette enquête sur ces équipements est d'avoir un aperçu de l'impact que ceux-ci peuvent avoir auprès des populations qu'ils desservent : rencontrent-ils leurs publics ? Peut-on observer une augmentation des inscriptions ou de la fréquentation dans les mois qui suivent l'inauguration ? Les usagers utilisent-ils effectivement les ressources et les services mis à leur disposition ? Parmi ces derniers, quels sont ceux qui rencontrent le plus de succès ? Les ouvertures ou réouvertures représentent-elles pour le personnel de l'établissement un défi difficile à surmonter ?

Autant de questions qui sont à l'origine de la présente enquête. Une première édition a porté sur les inaugurations de 2017. L'enquête sur les inaugurations de 2018 en constitue donc la 2^{ème} édition. Celle-ci est complétée par un second volet de la 1^{ère} édition, mené auprès des établissements ouverts ou rouverts en 2017, afin d'interroger l'évolution des principaux chiffres-clef après plus d'un an d'ouverture.

3.1.2 L'enquête sur les ouvertures de 2018

De même que l'an dernier, **quelques avertissements méthodologiques sont à garder à l'esprit quant aux résultats obtenus** lors de cette 2^{ème} édition de l'enquête :

- **Cette enquête rapide n'a pas pour ambition d'être un travail de recherche ou de constituer une analyse fine et approfondie** de l'impact des politiques de lecture publique ou des perspectives sociologiques de la fréquentation des bibliothèques. Il s'agit simplement ici de repérer quelques éléments d'évaluation de l'impact des opérations soutenues par la DGD Bibliothèques.
- Toutes les questions n'étant pas obligatoires, ou bien les données nécessaires n'étant pas toujours disponibles pour tous les établissements, **certaines questions ont fait l'objet d'un nombre très faible et peu représentatif de réponses**. Signalées dans le texte ci-dessous, elles ne permettent donc pas, ou difficilement, de tirer des conclusions solides aux interrogations qui étaient portées.
- Enfin, un problème majeur et récurrent qui s'est posé dans l'analyse des résultats de cette enquête est celui de la comparaison des résultats. En effet, **les collectivités représentées dans l'enquête n'ont pas toutes le même périmètre administratif** : certaines bibliothèques sont municipales, d'autres sont intercommunales, certaines, enfin, sont des bibliothèques desservant une seule ville au sein d'un grand réseau métropolitain. Cela pose des difficultés, notamment en termes de population de référence, ainsi que cela est expliqué dans les résultats. Autre différence : celle qui existe entre les établissements qui sont les seuls équipements de lecture publique de leur collectivité et ceux qui s'inscrivent au sein d'un réseau : les chiffres d'inscription, notamment, sont alors difficiles à comparer.

Les résultats de l'enquête sur les ouvertures 2018 sont disponibles dans la partie 3.2 et sont mis en perspective avec les résultats de l'année précédente.

3.1.3 L'enquête sur les ouvertures de 2017

Lors de la 1^{ère} édition de cette enquête, les établissements qui avaient ouvert ou rouvert après travaux en 2017 avaient rempli un questionnaire similaire à celui qui a été présenté ci-dessus (quelques modifications avaient été apportées entre les deux années, afin de faire face à certaines difficultés observées). **Un deuxième volet de cette enquête a été adressé à ces bibliothèques** afin d'évaluer la pérennité dans le temps des éléments qui avaient été observés. Il s'agit simplement d'un complément d'enquête portant sur quelques chiffres et éléments-clés.

Les résultats de ce 2nd volet sont disponibles dans la partie 3.3.

3.2 SYNTHÈSE DES RÉPONSES À L'ENQUÊTE SUR LES OUVERTURES 2018

Dans le cadre de l'enquête sur les ouvertures 2018, **86 établissements accompagnés par la DGD ont été sollicités. 47 établissements ont répondu**, soit 54,7% d'entre eux. La typologie des établissements répondants est présentée ci-dessous, ainsi que les principaux éléments de réponse.

3.2.1 Typologie des établissements répondants

Afin de déterminer la typologie des établissements répondants, le questionnaire posait d'abord une série de questions portant sur la répartition géographique, le statut des collectivités, la population desservie, la surface, etc. Ces données permettent de dresser un portrait d'ensemble des bibliothèques étudiées et d'avoir ainsi une première idée du type d'établissements de lecture publique qui ouvrent leurs portes à l'heure actuelle.

3.2.1.1 Des ouvertures réparties sur l'ensemble du territoire national

Les bibliothèques répondantes sont relativement bien réparties sur le territoire national. L'ensemble des régions de la France métropolitaine hors Corse sont représentées (cf. tableau ci-dessous ou le tableau plus développé en annexe 1 donnant également les départements), ainsi qu'un DROM (La Réunion). Le nombre de réseaux concernés par région est variable, mais les régions les plus dynamiques ne sont pas les mêmes que l'an dernier, témoignant ainsi des cycles locaux de construction. La région la plus dynamique est en 2017 les Pays de la Loire.

Tableau 15 : Répartition par région des établissements répondants

Région	Nombre d'établissements ayant répondu
Auvergne-Rhône-Alpes	3
Bourgogne-Franche-Comté	2
Bretagne	4
Centre-Val-de-Loire	3
Grand Est	7
Hauts-de-France	1
Île-de-France	1
La Réunion	1
Normandie	6

Nouvelle-Aquitaine	3
Occitanie	6
Pays de la Loire	9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
TOTAL	47

3.2.1.2 Une large majorité de bibliothèques municipales relevant de petites collectivités

Sur les 46 établissements ayant répondu à l'enquête, 38 dépendent de municipalités, soit 80,9%. 7 dépendent d'intercommunalités, soit 14,9%. Deux ont indiqué une situation intermédiaire, étant des bibliothèques municipales au sein d'un réseau intercommunal, soit 4,3% : ces dernières, dans les statistiques, seront assimilées aux bibliothèques municipales, portant le chiffre de ces dernières à 40. Il est à noter que le seul équipement départemental contacté dans le cas de cette enquête n'a pas répondu ; aucune bibliothèque départementale n'est donc incluse dans cette synthèse.

De plus, sur les 47 établissements ayant répondu à l'enquête :

- 14 bibliothèques desservent des communes de moins de 2 000 habitants ;
- 15 bibliothèques desservent une collectivité dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants ;
- 12 bibliothèques desservent une collectivité dont la population est comprise entre 5 000 et 20 000 habitants ;
- 5 bibliothèques desservent une collectivité dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ;
- Enfin, une bibliothèque dessert un arrondissement de la ville de Paris.

Des tailles très différentes de collectivités sont donc représentées ici, allant de toutes petites municipalités (477 habitants pour la plus petite) à un arrondissement de la ville de Paris dont la population est établie à 198 042 habitants. Néanmoins, ce sont les petites collectivités qui sont de loin les plus nombreuses, avec 29 bibliothèques qui entrent dans la catégorie « moins de 5 000 habitants », dont 14 dans la catégorie « moins de 2 000 habitants ».

Tableau 16 : Statut de la collectivité en fonction de la population

Population	Municipalités	Intercommunalités	Total
< 2 000	14	0	14
2 000 – 5 000	12	3	15
5 000 – 20 000	11	1	12
20 000 – 100 000	2	3	5
> 100 000	1	0	1
TOTAL	40	7	47

Les collectivités de petite taille sont avant tout des municipalités. Logiquement, les intercommunalités sont plus nombreuses parmi les collectivités de plus grande taille. Un point important doit cependant être gardé à l'esprit : lorsqu'une bibliothèque dessert une intercommunalité, son rayonnement réel ne correspond pas nécessairement à l'ensemble de la population officiellement concernée, même s'il s'agit d'une bibliothèque principale et à plus forte raison s'il s'agit d'une bibliothèque annexe. Il y a donc des situations très différentes d'un établissement à l'autre. L'enquête dont il est ici question montre par exemple des bibliothèques dont le nombre d'inscrits actifs et la fréquentation indiquent un rayonnement au-delà de la

municipalité où elles sont implantées, quand des établissements dépendent de réseaux intercommunaux présentent des statistiques semblables à celles d'une bibliothèque municipale.

3.2.1.3 Une large majorité d'établissements de petite taille et hors de tout réseau

Conséquence logique du point précédent, **un grand nombre d'ouverture ou de réouverture concernent des équipements de faible surface.** Ainsi :

- 17 établissements font entre 100 et 249 m² ;
- 13 établissements font entre 250 et 499 m² ;
- 8 établissements font entre 500 et 1000 m² ;
- 9 établissements font entre 1000 et 5000 m².

Ces établissements majoritairement de petite taille sont le plus souvent les seuls équipements de la collectivité qu'ils desservent : ainsi, sur ces 47 établissements, 31 (soit 66%) constituent le seul équipement de lecture publique de leur collectivité et ne font donc partie d'aucun réseau.

Tableau 17 : Répartition des établissements répondants par type d'établissement

Population	Seul équipement de lecture publique	Médiathèque principale d'un réseau	Réseau qui ne compte pas d'équipement principal	Médiathèque annexe ou de quartier	Autre type d'équipement	Total
< 2 000	14	0	0	0	0	14
2 000 – 5 000	7	0	7	0	0	14
5 000 – 20 000	8	2	0	0	2	12
20 000 – 100 000	1	4	0	0	0	5
> 100 000	0	0	1	0	0	1
TOTAL	30	6	7	1	2	46

Les bibliothèques des plus petites collectivités sont avant tout des bibliothèques municipales qui constituent bien évidemment le seul équipement de lecture publique. Lorsqu'elles sont membres d'un réseau, il s'agit d'un réseau qui ne comporte pas d'équipement principal et, dans plusieurs cas, qui met en réseau des bibliothèques municipales plus qu'il ne crée un réseau d'équipements de lecture publique géré entièrement par une intercommunalité. Sans surprise, la dimension réseau devient plus forte avec l'augmentation en taille des collectivités.

3.2.1.4 Des réouvertures plutôt que des ouvertures de nouveaux équipements

Sur les 47 établissements observés ici, 22 ont ouvert suite à la construction d'un nouveau bâtiment, et 25 ont rouvert après transformation de l'équipement préexistant : 15 après restructuration d'un bâtiment préexistant, 4 après une rénovation ou un réaménagement et 6 après une extension. Cette situation diffère de l'enquête précédente, où la construction de nouveaux équipements était majoritaire, quoique de peu (25 ouvertures sur 44 établissements ouverts en 2017 et ayant répondu à l'enquête). Elle est en revanche cohérente avec l'évolution constatée par les professionnels sur le terrain, où les acteurs privilégient de plus en plus la réutilisation d'un bâtiment existant.

Enfin, on peut noter, à titre informatif, que les inaugurations de bibliothèques semblent se dérouler majoritairement au printemps (de mars à juin 2018, 11 établissements) et à l'automne (de septembre à novembre 2018, 16 établissements) ; là encore, une constatation similaire avait été faite l'an dernier.

Le portrait qui se dégage ici des bibliothèques ouvertes en 2018 est donc avant tout celui de bibliothèques municipales de petite surface, installées dans des communes de moins de 5 000 habitants où elles constituent le seul équipement de lecture publique (23 établissements sur 47 correspondent à toutes ces caractéristiques). Cette constatation est la même que celle qui était ressortie de l'enquête menée auprès des équipements ouverts en 2017 et confirme donc le dynamisme des petites collectivités.

3.2.2 L'évolution des horaires d'ouverture

Une très forte majorité des projets de construction, extension, restructuration ou rénovation de bibliothèques menés en 2018 s'accompagnent d'une extension et/ou d'une évolution des horaires d'ouverture. L'extension des horaires se fait selon des modalités variées en fonction des territoires mais semble majoritairement passer par une adaptation aux rythmes de vie en semaine, avec un travail en direction de l'ouverture des équipements le soir et sur la pause méridienne.

3.2.2.1 Des bibliothèques aux horaires plus étendus

Sur les 47 établissements ayant répondu au questionnaire, 6 établissements n'existaient pas auparavant et n'ont donc pas renseigné d'heures ou de jours ouverts sur la période précédente. C'est donc à partir des 41 autres établissements (87,2% des répondants) que nous pouvons obtenir des informations.

Sur les 41 établissements qui ont pu indiquer une comparaison entre leurs anciens horaires et les horaires actuels, seuls 4 n'ont pas augmenté leur amplitude horaire totale. Néanmoins, tous les 4 indiquent avoir eu une réflexion sur les horaires d'ouverture :

- Une bibliothèque n'a pas modifié son amplitude horaire mais ouvre sur un jour de plus, en incluant une ouverture le week-end ;
- Une autre a précisé que leur nouvel équipement aurait néanmoins une amplitude horaire plus large en période de vacances ;
- Une troisième a modifié les horaires d'ouverture pour inclure les pauses méridiennes ;
- La dernière indique que la réflexion sur les horaires d'ouverture avait été menée avant le projet concernant le bâtiment et que les horaires avaient déjà été pensées en conséquence.

Les 37 établissements restants ont donc accompagné la rénovation de leur équipement, ou la construction d'un nouvel équipement pour remplacer un ancien, par une augmentation des horaires d'ouverture. **Cette augmentation est importante** : l'amplitude horaire sur ces 36 établissements était en moyenne de 14h15 avant l'opération de construction ou de rénovation de bâtiment, et est en moyenne de 23h40 après l'ouverture ou la réouverture de l'équipement. L'augmentation moyenne est donc de 9h25, soit 65,7%. A titre de comparaison, l'augmentation moyenne constatée l'an dernier était de 6h40 et 48%.

A côté de l'extension de l'amplitude horaire, et en lien avec elle, **on peut également noter une augmentation du nombre de jours ouverts par semaine.** Les établissements qui ont fait ce choix sont moins nombreux : sur les 41 établissements qui ont pu indiquer une comparaison entre leurs anciens et leurs nouveaux horaires d'ouverture :

- 15 établissements (36,6%) ont gardé le même nombre de jours d'ouverture ;

- 23 établissements (56,1%) ont augmenté le nombre de jours d'ouverture, de 1 à 4 jours selon les cas ;
- 3 établissements (7,3%) ont augmenté leur amplitude horaire mais en ouvrant un jour de moins.

3.2.2.2 Une augmentation des horaires forte dans les petits équipements

Derrière ces moyennes, les situations sont cependant très variées d'un établissement à l'autre, allant d'une augmentation de 0h30 seulement à une augmentation de 25h (passage de 25h à 50h d'ouverture), d'1 à 4 jours en plus. Ce sont notamment les établissements des collectivités les plus petites qui font l'objet d'une extension importante de leur amplitude d'ouverture.

Tableau 18 : Extension des horaires d'ouverture en fonction de la taille des collectivités

Dans ce tableau, afin de pouvoir comparer des circonscriptions administratives similaires, la population indiquée est celle de la ville ou, dans un cas, de l'arrondissement dans laquelle l'établissement est implanté et non pas, dans le cas d'une intercommunalité, celle de la collectivité concernée.

Catégorie de population de la ville d'implantation	Nombre d'établissements	Augmentation amplitude horaire en moyenne	Augmentation amplitude horaire en pourcentage
< 2 000	12	7h42	88%
2 000 – 5 000	13	11h21	95%
5 000- 20 000	12	5h40	29%
20 000- 40 000	3	15h48	81%
40 000- 50 000	/	/	/
50 000- 70 000	/	/	/
70 000- 100 000	1	11h30	38%
Total	41	9h25	65,7%

Une analyse similaire peut être faite quant au nombre de jours ouvrés. Comme l'indique le tableau ci-dessous, ce sont les petites collectivités qui portent davantage l'effort d'ouverture. Les collectivités moyennes ou grandes ont gardé le même nombre de jours d'ouverture et ont fait porter leurs efforts sur l'amplitude horaire elle-même.

Tableau 19 : Extension du nombre de jours d'ouverture en fonction de la taille des collectivités

Dans ce tableau, afin de pouvoir comparer des circonscriptions administratives similaires, la population indiquée est celle de la ville ou, dans un cas, de l'arrondissement dans laquelle l'établissement est implanté et non pas, dans le cas d'une intercommunalité, celle de la collectivité concernée.

Catégorie de population de la ville d'implantation	Nombre d'établissements	Augmentation jours ouvrés en moyenne	Augmentation jours ouvrés en pourcentage
< 2 000	12	1,42	46%
2 000 – 5 000	13	1,23	34%
5 000- 20 000	12	0	0%
20 000- 40 000	3	0,67	14%
40 000- 50 000	/	/	/
50 000- 70 000	/	/	/
70 000- 100 000	1	1	20%
TOTAL	41	0,88	22%

Cette augmentation proportionnellement importante des horaires d'ouverture dans les petits établissements peut être interprétée comme étant liée à l'évolution de leur politique de lecture publique : la collectivité ne construit pas seulement un nouvel équipement, elle renouvelle son projet de bibliothèque, à travers de nouveaux espaces, proposant davantage de ressources et de services (comme nous le verrons plus loin) et ouvert plus fréquemment. Cela a comme conséquence le passage d'une faible amplitude horaire (10h20 en moyenne avant opération pour les collectivités de moins de 5 000 habitants) à une amplitude bien plus conséquente (20h05 en moyenne après opération pour les mêmes catégories de collectivité). De même, ces bibliothèques ouvrent en moyenne 1,32 jour de plus qu'auparavant, contre 0,88 jour pour l'ensemble des répondants.

Les situations sont plus variables sur les projets des plus grandes collectivités. L'enquête présente ajoutée à celle de l'an dernier indique que ces équipements font en général l'objet d'une augmentation des horaires moins importantes, proportionnellement comme dans l'absolu. Néanmoins, cette année, deux des trois projets portés par des collectivités dont la population est comprise entre 20 000 et 40 000 personnes ont fait le choix d'une très importante augmentation de leurs horaires d'ouverture (de 4h à 26h30 dans un cas, et de 25h à 50h dans l'autre), témoignant là aussi d'un changement fort de politique de lecture publique, mais constituant une exception dans cette catégorie d'équipements.

3.2.2.3 Des horaires en moyenne plus étendus que la moyenne nationale

En comparant avec les moyennes nationales d'amplitude horaire, un autre élément ressort de cette enquête : **de même que l'an dernier, les nouveaux équipements étudiés ici ont une amplitude horaire significativement supérieure aux moyennes nationales respectives de leurs catégories.**

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessous (qui comprend 46 établissements, tous ayant renseigné leur amplitude horaire actuelle, mais la bibliothèque de la ville de Paris ayant été sortie de l'échantillon), cette analyse se vérifie sur l'ensemble de l'échantillon, la moyenne des établissements répondants étant de 23h36, contre 11h20 au niveau national (ensemble des établissements, donc bibliothèques et points lecture, comme dans notre enquête).

En entrant dans le détail, **on remarque un écart particulièrement significatif entre la moyenne nationale et celle des répondants à cette enquête pour les plus petits établissements**, et notamment ceux desservant les collectivités de moins de 2 000 habitants : 17h42 contre 8h24 pour la moyenne nationale. Bien que de façon moins prononcée, on peut faire la même observation pour les différentes tailles de collectivités. Néanmoins, il faut bien garder à l'esprit que, dans le cadre de cette enquête, les échantillons sont beaucoup plus restreints, et donc moins représentatifs, pour les collectivités de grande taille.

Tableau 20 : Amplitude horaire moyenne des établissements répondants comparée à la moyenne nationale

Dans ce tableau, afin de pouvoir comparer des circonscriptions administratives similaires, la population indiquée est celle de la ville ou, dans un cas, de l'arrondissement dans laquelle l'établissement est implanté et non pas, dans le cas d'une intercommunalité, celle de la collectivité concernée.

Taille de la collectivité	Moyenne de l'amplitude horaire de l'équipement le plus ouvert de la collectivité en 2017 au niveau national ³	Amplitude horaire moyenne des établissements répondants
< 2 000	8h24	17h42
2 000 – 5 000	15h20	22h48
5 000- 20 000	22h20	25h15
20 000- 40 000	25h54	35h30
40 000- 50 000	29h12	/
50 000- 70 000	29h36	/
70 000- 100 000	32h30	41h30
TOTAL	11h20	23h36

3.2.2.4 Une évolution des horaires d'ouverture axée sur l'adaptation aux rythmes de vie en semaine

Afin d'évaluer le travail fourni sur l'évolution des horaires d'ouverture, la question suivante était posée aux bibliothèques participant à cette enquête : « L'ouverture ou la rénovation de cet équipement a-t-elle été l'occasion de s'ouvrir à des horaires atypiques (ouverture en soirée, pause méridienne, ouverture le dimanche...) et/ou d'augmenter le nombre de jours d'ouverture par an ? ».

Sur les 47 établissements de notre échantillon, **42 ont répondu positivement à cette question**. Ce résultat confirme ceux de l'enquête de l'année précédente, et illustre le travail en cours dans les bibliothèques pour repenser les horaires d'ouverture et les adapter aux besoins des usagers.

Sur ces 42 établissements, 35 ont précisés quels types de créneaux ont été privilégiés dans leur nouvelle grille d'horaires. Quatre grandes catégories peuvent être repérées (sachant qu'un même établissement peut se trouver dans plusieurs d'entre elles) :

- *L'ouverture en soirée : 45,7% des 35 établissements.* Le choix d'une ouverture plus tardive en fin de journée (18h/19h/20h) est l'option la plus répandue, 16 établissements ayant fait ce choix. Certaines bibliothèques privilégient une soirée par semaine en nocturne tardive (20h par exemple), d'autres ont préféré fermer un peu plus tard tous les soirs.
- *L'ouverture sur la pause méridienne : 34,3% des 35 établissements.* L'ouverture sur la pause méridienne est une option très prise en compte : 12 établissements ont fait ce choix, pour favoriser une ouverture en continu durant les jours d'ouverture. Les modalités peuvent varier, allant de l'ouverture en journée continue sur des établissements ouverts le matin et l'après-midi à l'extension d'ouverture sur une demi-journée ou d'ouvrir dès midi.
- *L'ouverture le dimanche et le samedi : 31,4% des 35 établissements.* 7 établissements indiquent être dorénavant ouverts le dimanche. 5 d'entre eux ne prévoient pas une ouverture dominicale hebdomadaire (choix d'ouvrir un dimanche sur deux ou un dimanche par mois).

³ Données 2017 de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique auprès des bibliothèques municipales et intercommunales.

Un établissement d'une collectivité de 37 000 habitants indique ouvrir 7 jours sur 7 et un autre, d'une collectivité de 4 000 habitants, a étendu ses horaires au samedi après-midi et à certains dimanches selon les périodes de l'année. En plus de ces 7 établissements, 4, sans ouvrir le dimanche, ouvrent désormais le samedi.

- *Des ouvertures occasionnelles sur les horaires atypiques : 37,1% des 35 établissements. 9 établissements ont indiqué des extensions ponctuelles d'horaires d'ouverture pour des animations, notamment en soirée. 4 ont indiqué des augmentations significatives de leurs horaires d'ouverture en période de vacances.*

On peut constater que les stratégies d'évolution des horaires d'ouverture mises en place par les collectivités diffèrent d'un établissement à l'autre et sont très liés aux besoins identifiés localement (adaptations aux horaires de travail par exemple ; deux établissements ont indiqué l'ouverture pendant des horaires de marché, un indique une ouverture mensuelle supplémentaire pour la foire de la ville). L'évolution des horaires en semaine reste privilégiée. Néanmoins, certains établissements indiquent avoir rencontré du succès sur certaines places d'extension d'horaires mais pas d'autres : ainsi, un établissement qui a augmenté ses horaires d'ouvertures le week-end et également sur la pause méridienne indique que cette dernière a eu significativement moins de succès.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces constatations :

- **Les projets de construction d'un nouvel équipement ou de restructuration, rénovation ou extension d'un équipement existant sont en général, pour les collectivités locales, l'occasion de faire le point sur les horaires d'ouverture de leurs établissements ;**
- **Cette réflexion aboutit le plus souvent sur une augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture et, dans une moindre mesure, une augmentation du nombre de jours ouverts ; c'est notamment le cas dans les petits établissements ;**
- **Cette évolution comprend également une réflexion sur les plages horaires les mieux adaptées aux nouveaux usages et aux besoins des populations desservies ; les bibliothèques ont tendance à ouvrir plus tard le soir et à supprimer de plus en plus les pauses méridiennes ; l'ouverture le dimanche est plus fréquente mais reste minoritaire ;**
- **Ces différents enseignements confirment et prolongent ceux de l'an dernier, laissant apparaître une dynamique sur le long terme.**

3.2.3 Des publics plus nombreux et plus variés

3.2.3.1 Des inscriptions en augmentation

L'un des indicateurs chiffrés collectés lors de cette enquête est celui du taux d'inscription à la bibliothèque par rapport à la population de la collectivité desservie. Deux chiffres étaient demandés : le nombre d'inscrits actifs sur le réseau au jour de l'enquête et, le cas échéant, le nombre d'inscrits actifs sur le réseau au 31 décembre de la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant (si l'établissement avait changé de périmètre entre-temps, par exemple en passant d'un statut communal à un statut intercommunal, il était précisé de ne pas renseigner ce champ). Ces indicateurs permettent, d'une part, d'évaluer le taux d'inscription des nouveaux équipements par rapport à la moyenne nationale et, d'autre part, de mesurer l'évolution de ce taux.

La comparaison des pourcentages d'inscription est complexe, dans la mesure où elle repose sur le nombre d'inscrits actifs par rapport à la population de référence. Or, **plusieurs biais méthodologiques peuvent intervenir :**

- Ainsi que nous l'avons signalé, une partie des bibliothèques interrogées sont intercommunales. S'il est simple de comparer les résultats entre des bibliothèques municipales (il suffit alors de mesurer le nombre d'inscrits actifs par rapport à la population de la ville et de comparer les pourcentages ainsi obtenus), il semble plus complexe d'appliquer la même méthode aux intercommunalités. En effet, une bibliothèque située dans une des villes d'une intercommunalité ne va pas avoir la même attractivité auprès des autres communes de cette dernière selon la position qu'elle y occupe. Ainsi, pour prendre des exemples tirés de cette enquête, il n'est pas possible de comparer le taux d'inscription rapporté à la population intercommunale dans une ville moyenne au sein d'une métropole et celui de la ville centre d'une petite communauté de communes. Et il est difficile de les comparer, l'une comme l'autre, à la situation d'une bibliothèque municipale.
- De plus, qu'il s'agisse d'une intercommunalité ou non, toutes les personnes inscrites n'habitent pas nécessairement dans la collectivité concernée.
- Enfin, plusieurs établissements ont profité de la réouverture d'un équipement préexistant pour remettre à jour leurs fichiers d'inscription, ce qui a ponctuellement pour conséquence de faire apparaître une baisse du nombre d'inscrits au moment de l'enquête par rapport à l'année précédant la réouverture. Les chiffres proposés ne sont donc pas toujours un reflet strict de la réalité, selon que les bases ont été tenues à jour, nettoyées ou non.

Afin de minimiser le problème posé par le calcul et la comparaison des taux d'inscriptions des établissements intercommunaux, et étant donné l'importante représentation des bibliothèques municipales dans cette enquête, seuls les chiffres de ces dernières sont présentés ci-dessous pour comparaison, c'est-à-dire 35 bibliothèques, soit les 40 bibliothèques municipales moins les quatre n'ayant pas rempli d'information sur leur taux d'inscription et la bibliothèque d'arrondissement de la ville de Paris (dont le nombre d'inscrits est celui de l'ensemble du réseau parisien).

Ces 35 établissements, tous municipaux donc, indiquent en moyenne un taux d'inscription (inscrits actifs) de 22% par rapport à la population de la ville concernée. En 2016, selon l'étude *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* menée par le Ministère de la Culture, 16% de l'ensemble des Français de 15 ans et plus étaient inscrits dans une bibliothèque municipale ou intercommunale. **Le taux d'inscrits actifs dans les nouveaux établissements qui ont répondu à l'enquête est donc significativement plus élevé que la moyenne nationale.** Ce taux est très variable selon les collectivités, sans qu'il soit nécessairement plus élevé dans les petits établissements que dans les grands.

Il semble qu'il y ait surtout un « effet nouveauté ». Celui-ci se retrouve dans l'évolution du taux d'inscription avant et après l'ouverture du nouvel équipement. 19 bibliothèques municipales ont donné le nombre d'inscrits actifs au moment de l'enquête et le nombre d'inscrits actifs sur le réseau au 31 décembre de l'année de la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant. Cette sélection, réduite, ne concerne que des collectivités de moins de 12 000 habitants.

Les résultats témoignent d'une importante augmentation du nombre d'inscrits actifs : en moyenne, on constate une augmentation de 44% d'inscrits entre le moment du questionnaire et l'année avant ouverture. Ce chiffre est significativement plus faible que l'an dernier, où l'augmentation était de 130% pour 17 collectivités de moins de 8 000 habitants.

Néanmoins, **là encore, les disparités sont fortes** et ne semblent pas liées à la taille de la collectivité (contrairement aux résultats de l'année précédente, qui montraient une corrélation). Certains établissements témoignent même d'une baisse du nombre d'inscrits : ce point peut cependant être nuancé avec la possibilité, comme nous l'avons signalé, d'une possibilité de nettoyage des bases de données.

3.2.3.2 Une augmentation de la fréquentation ?

Un problème signalé dans la synthèse de l'enquête de 2017 est toujours valable en 2018 : **le manque de méthodes de comptage dans les bibliothèques**. Sur les 46 établissements ayant répondu, seuls 10 ont indiqué disposer d'un compteur à proprement parler. 7 ont également spécifié procéder à un comptage manuel. Néanmoins, malgré cette absence de compteur, 36 établissements en tout ont indiqué des chiffres de fréquentation (moyenne mensuelle) sur le nouvel établissement, chiffres qui semblent issus, selon les cas, d'un comptage manuel ou d'une estimation.

Cette absence de compteur peut en partie s'expliquer par la prévalence des petits établissements dans cette enquête. Ainsi, 7 des 10 établissements ayant un compteur sont situés dans des collectivités de plus de 10 000 habitants, un dans une collectivité de 5 000 habitants et seulement deux dans une collectivité de moins de 5 000 habitants. Néanmoins, on peut regretter ici le manque de systèmes de mesure mis en place. Celui-ci rend plus difficile les possibilités d'évaluation d'une politique de lecture publique. En effet, à l'heure où une part importante et croissante des usagers fréquente les établissements sans nécessairement y être inscrits et, à plus forte raison, souvent sans emprunter des documents, il est essentiel d'avoir la possibilité de mesurer le nombre de visites reçues.

Cette variété des moyens de comptage pose également un important problème méthodologique pour l'analyse des résultats. L'échantillon de 10 établissements disposant d'un compteur est trop faible pour être analysé seul. C'est pourquoi nous utiliserons ici l'ensemble des chiffres donnés, en gardant à l'esprit que cela diminue la précision des résultats et des analyses. Ces derniers doivent donc être pris avec précaution et considérés comme des estimations et le dégageant de grandes dynamiques plutôt que comme des données exactes.

Malgré leur imprécision, les chiffres donnés par ces 36 établissements permettent de réunir quelques éléments d'appréciation de la fréquentation de ces nouveaux. En tout, 15 établissements ont indiqué des chiffres de fréquentation sur la dernière année de fonctionnement avant travaux. **Sur ces 15 établissements, on constate une augmentation moyenne de la fréquentation de 46%, plus faible que le résultat de l'an dernier, qui était de 72%.**

Mais, une fois de plus, les écarts sont forts d'un établissement à l'autre. Ainsi, un des établissements fait état d'une baisse de la fréquentation, tandis que la bibliothèque d'une collectivité de 500 habitants indique une hausse de la fréquentation de 400% (passée de 10 à 50 personnes par mois). Ces chiffres, quoique peu nombreux, vont néanmoins globalement, avec toutes les réserves qui s'imposent, dans le sens d'une hausse importante de la fréquentation dans les nouveaux établissements. Deux bibliothèques qui n'ont donné d'éléments chiffrés sur cette question ont simplement indiqué qu'elles avaient elles aussi constaté une augmentation de la fréquentation de leur équipement depuis l'ouverture.

3.2.3.3 Des publics variés

La fréquentation semble donc nettement en augmentation dans les établissements qui ouvrent ou rouvrent leur porte après travaux. Mais au-delà des chiffres, l'enquête interrogeait également l'évolution de la typologie des publics, afin d'interroger l'impact des nouveaux équipements sur les publics traditionnellement moins fréquentant.

On peut rapidement constater une différence entre l'enquête sur les ouvertures 2017 et celle sur les ouvertures 2018 : sur les 20 établissements qui avaient donné, l'an dernier, des informations sur la typologie de leurs publics, 6 avaient noté une augmentation des publics d'adolescents et de jeunes adultes et 7 avaient simplement noté que les publics jeunes étaient bien représentés parmi leurs usagers. La proposition de jeux vidéo ou de jeux de sociétés,

d'ordinateurs et la proximité d'établissements scolaires semblaient jouer un rôle dans cette situation. **De façon plus générale, l'enquête de l'an dernier indiquait une variété plus importante des publics par rapport à la situation avant travaux.**

Cette situation est moins marquée cette année, où **la typologie des publics se rapproche davantage de ce que l'on retrouve en moyenne** : une fréquentation plus forte par les familles avec enfants de moins de 14 ans, par les 25-60 ans (avec souvent davantage de femmes) surtout le soir et le week-end et par les personnes de plus de 60 ans ; on constate donc, comme dans de nombreux établissements, une sous-représentation forte des publics adolescents et jeunes adultes, entre 15 et 25 ans.

Cette différence entre les deux enquêtes trouve peut-être un début d'explication dans le fait que les établissements ouverts en 2017 ayant signalé une fréquentation plus forte des 15-25 ans après l'ouverture ou la réouverture sont avant tout des équipements en milieux urbains (grandes villes, établissements situés près de lycées, quartiers QPV...) alors que, dans l'enquête 2018, les équipements situés en milieu rural ou dans des petites villes sont plus nombreux.

En revanche, sur ce point, on retrouve un élément commun entre les deux enquêtes : **lorsque ce public (15-25 ans) est présent, il est indiqué que ce sont des usagers qui restent dans la bibliothèque, qui utilisent beaucoup les ressources sur place et/ou les espaces, mais qui empruntent peu.**

Conséquence logique des typologies de publics les plus fréquentant, les jours de plus grande fréquentation sont, sans surprise, les mercredis et les samedis. Le créneau du soir en semaine est régulièrement cité. On retrouve ici à la fois les créneaux classiques de forte fréquentation et les constatations que nous avons faites sur l'extension des horaires d'ouverture (week-end et en soirée).

Les résultats de la présente enquête vont dans le même sens que ceux de l'enquête de 2017 : les nouveaux établissements voient souvent une augmentation de leurs chiffres d'inscription et de fréquentation. On peut donc noter à cet égard qu'il y a en général un impact fort des nouveaux établissements de lecture publique et un intérêt du public pour eux. Néanmoins, il faut bien noter que, d'une part, les situations varient fortement d'un établissement à l'autre et que, d'autre part, il est nécessaire de développer les outils et méthodes de comptage de la fréquentation pour pouvoir mieux percevoir ce phénomène.

3.2.4 L'évolution des services proposés

3.2.4.1 Des prêts en augmentation

Selon les chiffres de l'Observatoire de la lecture publique⁴, après une baisse du nombre de prêts de documents physique entre 2012 et 2014, ceux-ci ont eu tendance à rester stables en 2015 et 2016. Si la fréquentation des bibliothèques est à l'augmentation, l'emprunt, lui, baisse ou stagne. **Pourtant, l'enquête réalisée ici montre des statistiques différentes, puisque les inscriptions (comme nous l'avons déjà vu) et les prêts y sont en moyenne en hausse.**

Deux chiffres étaient demandés : la moyenne mensuelle des documents prêtés (tous documents confondus) depuis l'ouverture de l'établissement et, le cas échéant, la moyenne

⁴ Ministère de la Culture, *Bibliothèques municipales et intercommunales - Données d'activités 2016, synthèse nationale*, 2018, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-et-intercommunales-Donnees-d-activite-2016>

mensuelle des documents prêtés (tous documents confondus) durant l'année qui a précédé la fermeture de l'établissement. 21 ont pu fournir une estimation avant/après du nombre de prêts.

En additionnant l'ensemble des prêts avant/après travaux, on note ainsi une augmentation très forte de 61 % en moyenne. Là encore, cependant, des disparités importantes se cachent derrière ce chiffre. Sur les 21 établissements, 3 indiquent une absence ou quasi-absence d'évolution (chiffre autour de 0 %), 4 indiquent une augmentation significative entre 10 et 45 %, 4 indiquent une augmentation très significative comprise entre 60 et 100 %, et les 10 établissements restants indiquent des chiffres témoignant d'une augmentation particulièrement élevée (4 entre 100 et 200 %, 4 entre 200 et 300 %, 1 à 400 % et 1 à 950 %).

Si l'on s'intéresse de plus près à cette dernière catégorie d'établissements, dont les prêts ont *a minima* doublé depuis l'ouverture ou la réouverture par rapport à la situation précédant les travaux, on constate qu'à une exception près (un village de 500 habitants), ce sont des établissements situés dans des collectivités d'une population comprise entre 2 000 et 8 000 habitants. Ils ont tous connu une augmentation importante, voire très importante de leurs horaires (passant dans un cas de 2h par semaine à 21h30) et sont toutes des médiathèques proposant plusieurs types de documents (toutes sauf 2 proposent des DVD, toutes sauf 2 proposent des CD, 3 prêtent des jeux vidéo et 3 des jeux de société).

3.2.4.2 Des médiathèques aux collections variées

Une série de questions portait en effet sur les types de documents proposés au prêt par les établissements, hors ressources numériques. Le tableau ci-dessous montre le nombre et le pourcentage relatif d'établissements prêtant chacun des principaux types. Une catégorie « Autre » était également proposée pour inclure les documents non recensés dans les questions par défaut.

Tableau 21 : Répartition des types de documents prêtés

Type de ressources proposées	Nombre d'établissements	Pourcentage
Livres	47	100 %
Presse/Magazines	42	89,4 %
Livres audio	39	83,0 %
DVD	37	78,7 %
CD	34	72,3 %
Jeux de société / Jeux de plateau	14	29,8 %
Jeux vidéo	9	19,1 %
Autres	10	21,3 %

Parmi les types de prêt « Autres », on trouve (certains établissements en proposant plusieurs) : des liseuses (7 établissements), des tablettes (2 établissements), des vinyles (2 établissements), des instruments de musique, des clés USB musicales, des partitions, des platines et des kamishibais (1 établissement pour chacune de ces dernières propositions).

Seuls deux établissements ne proposent que des livres (un dans une commune de 900 habitants et un dans une commune de 1700 habitants), et un seul ne propose que des livres et de la presse (une bibliothèque patrimoniale dans une commune de 19 000 habitants, donc dans une situation spécifique).

La plupart des bibliothèques sont donc, au sens propre du terme, des médiathèques, qui proposent des ressources variées sur différents types de supports. En tout, 31 des 47 établissements proposent à la fois des livres, des DVD et des CD (complétés parfois par d'autres types de documents), soit 66 % d'entre eux.

On peut remarquer deux éléments qui ressortent parmi les autres types de ressources : d'une part, **la place importante prise par les jeux vidéo** (près d'1 bibliothèque sur 5, y compris dans de petits établissements) ; d'autre part, **le fait que plusieurs établissements aient consacré des fonds spécifiques à l'écoute mais aussi à la pratique musicale** : prêt de vinyles et de partitions et, dans un cas, prêt à la fois d'instruments de musique, de clés USB musicales et de vinyles.

3.2.4.3 De nombreux services à disposition sur place

Au-delà des ressources disponibles au prêt, **les bibliothèques ayant répondu à cette enquête font aussi état de nombreux services proposés sur place à leurs usagers**. C'est un enjeu essentiel, puisque, comme nous l'avons signalé plus haut, si les prêts et les inscriptions ont tendance à stagner ou à baisser, la fréquentation, en revanche, est à la hausse. Les usagers ont donc davantage tendance à utiliser les ressources et les services des bibliothèques sur place. Dans les informations données sur la fréquentation, plusieurs bibliothèques signalaient d'ailleurs les pics observés lors des animations qu'elles proposaient.

De façon similaire aux questions posées sur les ressources disponibles au prêt, les bibliothèques ont été interrogées sur les services proposés sur place dans leurs établissements. Le tableau ci-dessous en synthétise les résultats :

Tableau 22 : Répartition des types de services proposés

Type de services proposés	Nombre d'établissements	Pourcentage
Animations culturelles	46	97,9 %
Animations jeunesse hors scolaires	46	97,9 %
Animations publics scolaires	45	95,7 %
Ordinateurs sur place	44	93,6 %
Accès Internet (Wifi ou autres)	44	93,6 %
Ressources numériques	38	80,9 %
Salles/espaces dédiés au travail	34	72,3 %
Ateliers numériques	30	63,8 %
Prêt de liseuses et tablettes	29	61,7 %
Jeux sociétés/de plateaux sur place	28	59,6 %
Autres types d'ateliers	26	55,3 %
Jeux vidéo sur place	25	53,2 %
Visionnage de films sur place	20	42,6 %
Ecoute de musique sur place	19	40,4 %
EPN (Espace public numérique)	18	38,3 %
Autres types de services	22	46,8 %

Les bibliothèques interrogées proposent, là encore, une grande diversité de services à leurs usagers. Il faut rappeler, par ailleurs, que ces résultats sont ceux issus d'un échantillon comprenant principalement des petites et très petites collectivités : cela montre donc un fort dynamisme y compris dans les petits établissements. La variété des ressources et services proposés n'est donc pas une spécificité des grandes collectivités.

3.2.5 Après l'ouverture

Enfin, **trois questions ouvertes** étaient posées à l'issue du questionnaire, afin de rassembler des données plus qualitatives sur l'ouverture elle-même et ce qu'elle peut impliquer en termes d'organisation du service.

Deux questions portaient sur les difficultés éventuelles que les équipes avaient pu rencontrer, l'une sur les questions de ressources humaines, l'autre sur les moyens déployés en termes d'équipement et de collections. Une troisième question, plus générale, demandait aux répondants quels nouveaux services parmi ceux qu'ils proposent ont rencontré le plus de succès depuis l'ouverture. Les grands éléments qui sont ressortis des réponses sont présentés dans les points ci-dessous.

3.2.5.1 L'impact de l'ouverture sur les ressources humaines

La question posée était la suivante : « Les ressources humaines mobilisées et l'organisation du personnel qui avaient été prévues ont-elles permis d'absorber l'impact de l'ouverture ? Si non, quelles seraient les améliorations à mettre en place ? »

45 établissements sur les 47 interrogés ont répondu à cette question. Parmi elles :

- **28 établissements (soit 62,2%) indiquent que les moyens humains mis en place et leur organisation ont été satisfaisants** et ont permis de gérer l'ouverture de l'établissement sans difficulté majeure. Parmi eux, différents établissements ont indiqué avoir procédé au préalable à un travail sur les ressources humaines (travail sur l'organisation et/ou recrutement d'agents ou mobilisation de bénévoles) pour prévoir au mieux le fonctionnement du nouvel établissement ;
- **17 établissements (37,8%) ont constaté que l'organisation mise en place à l'ouverture n'avait pas été suffisante** et avait généré des tensions sur le personnel et sur l'organisation. Pour 9 d'entre elles, cela a amené à une réflexion sur du personnel supplémentaire, qu'il s'agisse d'un nouvel agent ou d'un bénévole de plus : 4 avaient déjà procédé à un recrutement au moment de l'enquête et 5 avaient prévu de le faire sous peu. Un établissement a été contraint de revoir à la baisse ses horaires le temps de revoir l'organisation des ressources humaines de l'équipement.

Par rapport à l'an dernier, deux éléments peuvent être signalés :

- **La proportion d'établissements ayant indiqué avoir pu mobiliser des ressources humaines adéquates est significativement plus importante que l'an dernier** : 62,2% contre 43,2%. Il sera nécessaire de voir sur le long terme pour déterminer des tendances significatives. Il n'en reste pas moins qu'un nombre conséquent d'établissements rencontrent des difficultés à prévoir les besoins en personnel qu'ils rencontreront dans le nouvel établissement.
- Dans l'ensemble, les réponses ont été moins détaillées cette année et permettent moins d'observations que l'an dernier. Néanmoins, comme pour l'enquête 2017, on note quelques éléments récurrents : **un « effet nouveauté »** qui implique une mobilisation plus forte des agents dans les premiers temps de l'ouverture, un recours ponctuel à des emplois étudiants ou des contrats aidés pour y faire face et un travail sur les ressources humaines qui passe également par une formation des agents à de nouveaux services ou à de nouvelles formes de médiation (voire à la médiation vers de nouveaux publics, comme les publics adolescents).

Les deux occurrences de notre enquête convergent sur un point : **l'importance de réaliser un travail préparatoire le plus en amont possible en ce qui concerne le nombre d'ETP, l'organisation du service et la formation des agents** pour que l'ouverture d'un nouvel établissement se réalise dans les meilleures conditions possibles.

3.2.5.2 *Des moyens en général adéquats en termes d'équipement et de collections*

Si la situation reste contrastée en termes de ressources humaines, **l'adéquation des moyens matériels mis à disposition des usagers fait en revanche une belle unanimité**, puisque l'intégralité des 45 répondants à la question : « Les moyens matériels prévus (en termes d'équipements et de ressources documentaires) ont-ils permis d'absorber l'impact de l'ouverture ? Si non, quelles seraient les améliorations à mettre en place ? » ont indiqué des moyens satisfaisants dans l'ensemble.

5 établissements ont simplement noté quelques réserves précises, sans remettre en cause le niveau de satisfaction globale : une collection de DVD jugée insuffisante, le souhait d'un budget plus conséquent pour renouveler certaines collections, le suivi de malfaçons apparues après les travaux...

Deux points peuvent être soulignés :

- Là encore, **un « effet nouveauté » est signalé par plusieurs établissements** qui indiquent que certaines collections ont été particulièrement sollicitées, indiquant le succès de fonds nouveaux ou la constatation de la surutilisation de certaines collections dont les rayonnages se sont retrouvés « un peu vides ».
- Quatre établissements ont souligné l'aide de leur bibliothèque départementale pour faire face à cet « effet nouveauté » et offrir des collections suffisantes à l'ouverture.

A nouveau, nous pouvons constater une continuité de ces résultats avec ceux qui étaient ressortis de l'enquête de l'an dernier.

3.2.5.3 *De nouveaux services attractifs*

Enfin, au terme du questionnaire, une dernière question ouverte était posée : « Parmi l'offre de services, quels sont ceux qui ont eu le plus d'impact sur la fréquentation ? ». **L'objectif était d'obtenir des explications complémentaires sur les éléments les plus attractifs parmi les services et collections proposés par l'établissement.** A cette question, les réponses ont été variées, témoignant de situations, de politiques de services et de publics différents d'un établissement à l'autre, mais surtout des grandes missions des bibliothèques aujourd'hui.

Les éléments assemblés dans le volet 2018 de cette enquête sont tout à fait cohérents avec ceux de l'année précédente, témoignant des mêmes grandes tendances.

Des ressources attractives

L'idée qui revient le plus souvent dans cette enquête est celle de **l'attractivité des collections même des bibliothèques et des ressources mises à disposition** : sur les 45 établissements qui ont répondu à cette question, 19 ont indiqué que leurs collections comptent parmi les services les plus attractifs. Cette réflexion peut sembler très évidente, mais elle rappelle que les ressources proposées restent l'un des éléments centraux du recours à la bibliothèque par la population.

Sont particulièrement citées **les collections jeunesse et les collections de jeux vidéo**, sur lesquelles nous reviendrons dans les paragraphes suivants, ainsi que **les collections de BD et mangas, les DVD et à deux reprises les collections de presse**. Ce point est aussi à mettre en lien avec l'« effet nouveauté » constaté dans de nombreux établissements, et la tension dans laquelle se retrouvent certaines collections dans les semaines et mois qui suivent l'ouverture.

Il est à noter que la rénovation d'un équipement ou la construction d'un nouveau bâtiment sont en général l'occasion de compléter ou de renouveler les collections, et cela semble avoir un impact très positif pour les usagers : cinq établissements précisent que le renouvellement des collections ou la proposition de nouveaux fonds sont un facteur d'attractivité important, et deux ajoutent l'importance de la variété des ressources proposées.

Des animations culturelles et activités qui rencontrent leur public

Autre élément phare, cité là encore par 19 établissements : **les animations et activités proposées**. De même que l'an dernier, il s'agit d'une dimension essentielle pour l'attractivité des établissements.

Derrière cette catégorie assez vaste, on trouve différents types de propositions faites aux usagers (qui ne sont pas toujours détaillées dans les réponses des établissements) :

- Des animations culturelles de type expositions et conférences, rencontres d'auteurs et projections, participation à des événements nationaux tels que la Nuit de la Lecture ;
- Des ateliers et groupes animés par les équipes de l'établissement : atelier d'écriture, groupe de lecture, ateliers créatifs, etc. ;
- Des ateliers animés par des usagers (échanges de connaissance et de savoir-faire notamment) ;
- Des animations en direction des publics les plus jeunes, sur lesquels nous reviendrons ci-dessous.

La diversité de ces animations est citée comme un facteur supplémentaire d'attractivité, de même que l'adéquation entre ces propositions et les publics qui utilisent ou pourraient utiliser l'équipement.

Des points d'accès au numérique

Là encore en continuité avec les résultats observés l'an dernier, on peut noter une récurrence importante des équipements informatiques et numériques, mentionnés par 12 établissements. **La disponibilité d'ordinateurs et l'accès à Internet sont les deux éléments les plus cités : la bibliothèque a un rôle plébiscité par les usagers dans l'accès au numérique**. Est également rappelée à plusieurs reprises l'attractivité de services tels que le prêt de tablettes ou de liseuses.

Il ne s'agit pas uniquement d'un accès autonome et individuel des usagers au numérique : ainsi, plusieurs établissements indiquent que les ateliers de formation et d'accompagnement au numérique sont aussi des services qui rencontrent leur public.

Des lieux d'accueil pour les familles et les plus jeunes

Le rôle de la bibliothèque comme lieu d'accueil des familles et des plus jeunes semble aujourd'hui une évidence pour un grand nombre de bibliothèques territoriales. Le succès des espaces et des services dans ce domaine est à nouveau confirmé dans cette enquête : on trouve ainsi parmi les facteurs d'attractivité cités l'aménagement d'espace jeunesse inexistant ou insuffisant auparavant et l'existence d'animations ou d'ateliers spécifiques pour les familles et les enfants, qu'il s'agisse de la petite enfance ou d'enfants plus âgés.

Dans un ordre d'idée similaire, une autre fonction assez bien ancrée dans les bibliothèques reste signalée : celle des accueils de classe, avec la mise en place d'animations scolaires et de liens avec les écoles.

Des espaces de loisirs

Un élément récent que l'on trouvait dans l'enquête de l'an dernier et qui est de nouveau très présent cette année est **le succès des offres de jeux vidéo**. Qu'il s'agisse de jeux sur place ou d'emprunts, les collections et espaces de jeux vidéo sont cités par 10 établissements, soit 3 de plus que l'an dernier, comme un facteur d'attractivité. Elles ont la particularité d'attirer un public d'adolescents et de jeunes adultes, qui reste souvent sur place pour bénéficier de ces services. Cela peut générer, comme indiqué par un établissement, la nécessité de mettre en place une médiation spécifique en direction de ces publics.

Les jeux de société sont également signalés par 9 établissements : le plus souvent, ces jeux sont utilisables sur place, et parfois empruntables, mais ils plaisent dans tous les cas. Les propositions de jeux de société peuvent s'accompagner d'activités : ateliers de jeux de sociétés, soirées familiales, prêts de jeux, etc.

Un lieu où rester

En filigrane derrière ces différents items, on retrouve finalement l'établissement lui-même, et **la bibliothèque en tant que lieu**, où l'on va emprunter des ressources mais où l'on reste également, pour profiter des services et des espaces.

8 établissements indiquent dans l'enquête que le lieu lui-même est source d'attractivité : des espaces neufs, plus confortables, avec un mobilier adapté. Mais le succès des services sur place que nous avons vu dans les paragraphes précédents va dans le même sens : les espaces petite enfance où les enfants peuvent rester longtemps, les équipements numériques devant lesquels on s'installe, l'accès Internet et notamment Wifi qui permet de rester dans la bibliothèque avec son propre matériel, les jeux vidéo et jeux de société auxquels on peut jouer dans les locaux, le suivi d'animations ou d'ateliers... Autant d'éléments qui ont un impact sur la fréquentation de l'établissement mais aussi sur la durée du séjour. **Les bibliothèques sont de plus en plus des tiers-lieux, bien plus que des bibliothèques traditionnelles.**

Cela rejoint les observations les plus récentes sur l'utilisation des bibliothèques et de leurs services par les usagers : si le taux d'emprunt des documents continue à chuter, la fréquentation, elle, se stabilise voire augmente. **La bibliothèque est un lieu où l'on reste pour pratiquer l'une ou l'autre activité, avant d'être un lieu où l'on vient chercher des ressources pour les ramener chez soi** (ces deux aspects n'étant bien sûr pas exclusifs l'un de l'autre). Plusieurs établissements répondant à notre enquête en font d'ailleurs le constat explicite, l'une d'elle indiquant clairement : « On constate que la fréquentation hors inscription sans emprunt de documents est en hausse alors que l'usage traditionnel de la médiathèque baisse ».

La liste détaillée ci-dessus peut finalement paraître assez exhaustive quant aux rôles que peut endosser une bibliothèque aujourd'hui, traditionnels ou émergents : lieu de ressources, d'activités, d'animation, de séjour, de détente, de loisirs, d'échanges... Elle est ainsi représentative non seulement de l'évolution actuelle de ces équipements vers des services plus variés et plus adaptés aux publics spécifiques de chaque lieu, mais aussi du fait que cette évolution est plébiscitée par les usagers eux-mêmes.

3.3 SYNTHÈSE DES RÉPONSES À L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE SUR LES OUVERTURES 2017

Pour la 1^{ère} édition de l'enquête, le questionnaire avait été adressé aux établissements de lecture publique ayant ouvert ou rouvert en 2017 après une opération accompagnée par la DGD Bibliothèques. Au total, 72 établissements avaient été sollicités et 44 d'entre eux avaient répondu, soit un peu plus de 61%.

Afin d'avoir **des informations sur la prolongation ou non de « l'effet ouverture »** repéré dans la première enquête, et de pouvoir mettre en perspective les résultats obtenus dans l'année suivant l'ouverture, un deuxième volet a été adressé aux 44 établissements ayant déjà répondu. 31 établissements ont complété ce nouveau questionnaire, plus court que le précédent, et qui demandait simplement la mise à jour de quelques données et des éléments d'appréciation sur l'évolution de la fréquentation de l'établissement depuis l'enquête précédente. Le texte peut en être trouvé en annexe.

Les principaux éléments qui ressortent de ce second volet permettent de compléter les résultats obtenus plus haut. Ils sont les suivants :

- **L'évolution des horaires d'ouverture** : sur les 31 établissements ayant répondu au 2nd volet de l'enquête, 13 ont indiqué avoir fait évoluer leurs horaires d'ouverture depuis l'inauguration de 2017, soit un peu moins de la moitié. Les changements sont différents d'une bibliothèque à l'autre :
 - 8 de ces 13 établissements indiquent avoir étendu leurs horaires pour répondre aux demandes de leurs usagers, soit par ajout de créneaux (samedi matin, demi-journée supplémentaire dans la semaine, un dimanche sur deux, etc.), soit par ajout d'une heure ou d'une demi-heure supplémentaire en début ou fin d'un créneau ;
 - trois établissements ont indiqué avoir fait évoluer leurs horaires sans les étendre, par exemple en décalant un créneau dans la journée pour mieux s'adapter aux heures d'arrivée et de départ ;
 - un établissement qui fonctionne avec des espaces à ouverture différenciée a indiqué avoir baissé son amplitude horaire totale de 4h mais en ouvrant plus souvent l'intégralité de ses espaces ;
 - Enfin, un établissement ne fonctionnait pas encore à plein régime au moment de son ouverture et peut désormais assurer l'ensemble de ses horaires et services.
- **L'évolution du nombre d'inscrits actifs** : la situation est extrêmement variable d'un établissement à l'autre :
 - De très fortes différences sont à noter dans l'évolution du taux d'inscrits actifs, en augmentation dans certains établissements, en baisse dans d'autres, mais dans l'ensemble, on constate plutôt une stagnation du nombre d'inscrits actifs, ou une très légère baisse, entre l'année qui suit l'inauguration de l'établissement et celle de la deuxième enquête (moyenne à -2%).
- **L'évolution de la fréquentation** :
 - Ainsi que nous l'avons noté, la majorité des équipements ne disposent pas d'un compteur. Cette situation avait déjà été constatée l'an dernier, avec 9 établissements disposant d'un compteur sur les 31 qui avaient répondu. Depuis, un établissement a fait l'acquisition d'un compteur, et un autre indique être en cours d'acquisition.
 - Si les inscriptions semblent stagner, voire baisser, après le pic d'inscription suivant la mise en service de l'établissement, en revanche, la fréquentation soit se stabilise, soit continue à progresser : sur les 12 établissements ayant renseigné les données de fréquentation de leur établissement au premier et au second volets de l'enquête, deux indiquent une baisse de la fréquentation, un des chiffres stables et les autres constatent une augmentation plus ou moins forte.
- **L'évolution des prêts de documents** suit une logique similaire aux autres évolutions observées : elle stagne dans l'ensemble (+2% en moyenne), avec une situation très variable d'un établissement à l'autre, certains continuant à observer une hausse tandis que d'autres enregistrent une baisse.
- Enfin, une question qualitative était posée afin de savoir s'il avait été nécessaire de procéder à des **évolutions dans l'organisation du service et les ressources humaines** depuis la dernière enquête. Dans l'ensemble, les réponses ont été négatives : sur les 30 établissements

qui ont répondu à cette question, 17 ont indiqué n'avoir pas eu besoin de procéder à des réajustements majeurs (un de ces établissements a néanmoins indiqué que l'organisation mise en place de manière temporaire pour l'ouverture a finalement été pérennisée). 9 ont procédé à des modifications pour tenir compte des besoins exprimés par les usagers et des nouveaux usages de la bibliothèque : parmi eux, 6 établissements ont dû travailler sur les ressources humaines (deux ont recruté, un a dû revoir ses horaires à la baisse et trois ont réorganisé leur organigramme ou le rythme de présence des agents), et trois ont apporté des changements dans leur offre de service. Les quatre établissements restants ont indiqué n'avoir pas fait de réajustements en termes de ressources humaines pour le moment, mais y réfléchir.

4 LE DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'EXTENSION ET A L'ADAPTATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En juin 2016, la modification du concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation a ouvert le bénéfice de ce concours aux projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques. Cette aide initiale permet de financer sur ces crédits les différents coûts liés à une ouverture accrue, qu'il s'agisse de frais de personnel, d'études, d'équipements ou encore d'aménagements des espaces, pour une durée maximale de cinq années consécutives.

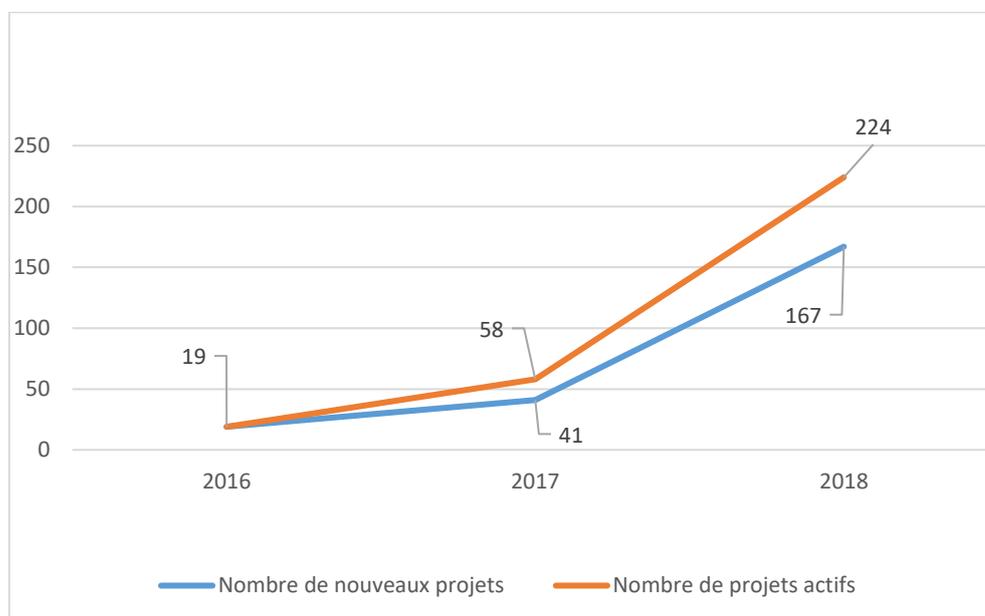
Avec l'appui de la mission confiée en 2017 à Erik Orsenna, qui a insisté dans son rapport sur la nécessité d'ouvrir plus largement les bibliothèques⁵, le dispositif d'accompagnement par l'Etat des collectivités territoriales a pris une ampleur accrue. Engagé en septembre 2017, un « tour de France des bibliothèques » mené par l'académicien a permis de sensibiliser et de mobiliser les collectivités territoriales à cet enjeu. En parallèle, l'abondement à partir de 2018 du concours particulier à hauteur de 8M€ a permis de doter cette politique de moyens nouveaux.

4.1 DONNEES GENERALES

4.1.1 Une augmentation du nombre de projets et du budget qui leur est consacré

Cette dynamique s'est traduite par une augmentation conséquente du nombre de projets, permettant de passer de 19 projets « actifs » en 2016 à 58 en 2017 et 224 en 2018, 167 nouveaux projets ayant été engagés au cours de la seule année 2018.

Figure 7 : Progression du nombre de projets d'extension des horaires (2016-2019)



En 2018, les projets d'extension des horaires représentaient **8,49 M€**, soit **9,6 % du montant global du concours**. Compte tenu du caractère pluriannuel des projets, qui peuvent être soutenus sur une durée allant jusqu'à cinq ans, les financements sont amenés à se cumuler

⁵ Erik Orsenna et Noël Corbin, *Voyage au pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain*, Ministère de la Culture, février 2018.

et à accroître d'une année sur l'autre le poids du financement de l'extension des horaires dans le concours particulier⁶.

Figure 8 : Part des extension d'horaires dans l'enveloppe totale des crédits de la DGD Bibliothèques (en M€)

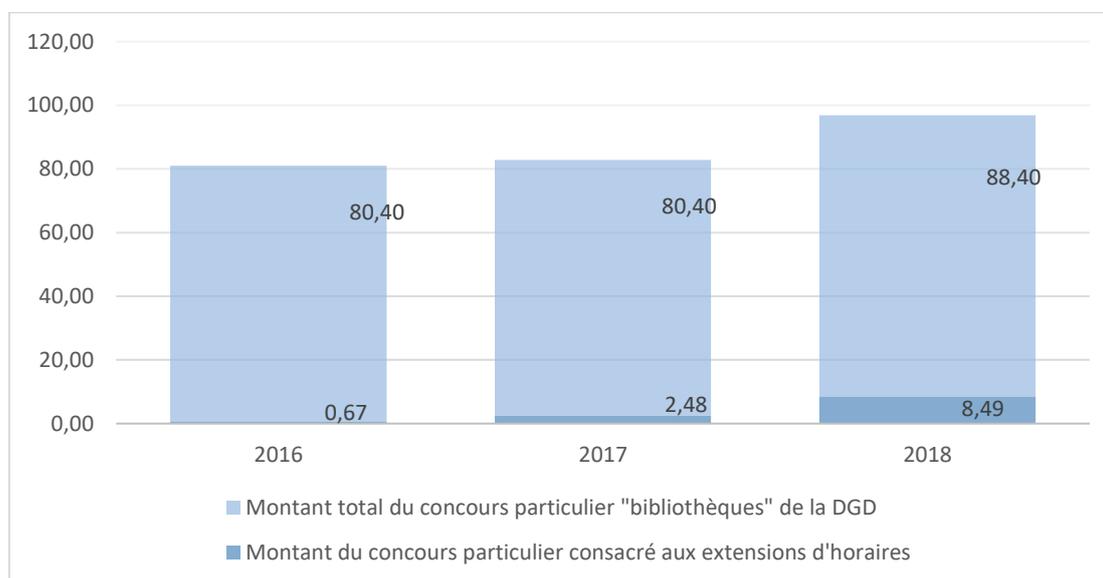


Tableau 23 : Nombre et montant de nouveaux projets horaires accompagnés par année dans le cadre de la DGD Bibliothèques

	Nombre de nouveaux projets	Nombre de projets actifs	Montant des nouveaux projets	Poursuite de la poursuite des projets déjà engagés	Montant DGD versé
Projets engagés en 2016	19	19	666 135 €	-	666 135 €
Projets engagés en 2017	41	58	1,65 M €	832 182 €	2,48 M €
Projets engagés en 2018	167	224	6,29 M €	2,19 M €	8,49 M €

4.1.2 Les projets d'extension des horaires pris en charge sur la deuxième fraction du concours particulier

Quatre de ces projets sont pris en charge sur la 2^{ème} fraction du concours particulier, réservée aux projets susceptibles d'exercer un rayonnement départemental, régional, voire national. Tous comportent une ouverture le dimanche.

Depuis 2016:

⁶ Cette part du concours particulier dédiée aux horaires ne sera amenée à se stabiliser, voire décroître, qu'une fois que les premiers projets engagés seront parvenus à leur terme. Cependant, compte tenu du faible nombre de projets engagés à ce moment-là, la stabilisation ne pourra avoir lieu qu'en 2022 ou 2023.

- **La ville du Havre** a augmenté le volume d'ouverture de la bibliothèque centrale de 14 heures par semaine à l'occasion de l'ouverture de la bibliothèque Oscar Niemeyer. Le soutien de l'Etat porte sur le financement du personnel non permanent pour l'extension des horaires en semaine et le dimanche et les primes des agents travaillant le dimanche.
- **La Ville de Paris** a sollicité un soutien financier de l'État pour accompagner **l'ensemble des nouveaux projets d'ouverture le dimanche**. L'ouverture dominicale de la bibliothèque de la Canopée (I^{er} arrondissement) est ainsi soutenue depuis 2016, d'Hélène Berr (XII^e arrondissement) depuis 2017 et d'Edmond Rostand (XVIII^e arrondissement) depuis 2018. L'aide de l'État porte sur les charges salariales liées aux créations de postes pour ouvrir le dimanche, à la rémunération d'agents travaillant à temps non complet permettant l'ouverture dominicale, aux primes pour les dimanches travaillés, ainsi que sur les coûts de gardiennage et de nettoyage.

Depuis 2017 :

- **Caen la mer** a augmenté de 54 % le volume d'horaires d'ouverture du réseau de bibliothèques à l'occasion de l'ouverture de la bibliothèque Alexis de Tocqueville en 2017. Sont prises en compte les créations de postes de titulaires et de contractuels pour ouvrir plus largement, les heures supplémentaires des agents ainsi que les frais de communication, de fluides et de maintenance informatique.
- **Brest métropole** propose une ouverture le dimanche à la médiathèque des Capucins (inaugurée début 2017). L'aide de l'Etat permet de financer des postes de titulaires ainsi que des contrats à temps non complet confiés à des étudiants travaillant le dimanche.

L'ensemble de ces projets a été financé par l'État à hauteur de de 245 830 € en 2016, de 1,07 M€ en 2017, **de 1,09 M€ en 2018**.

4.1.3 Coût des projets et accompagnement de l'État

En 2018, le coût annuel moyen d'un projet d'extension des horaires d'ouverture s'élevait à **54 425 €**. **Le taux d'aide de l'Etat moyen était de 69 % en 2018** (contre 63 % en 2017). Le montant moyen annuel de l'aide de l'Etat s'élève donc à **34 621 €**. Cependant, compte tenu de la possibilité de verser l'aide de l'Etat en une fois pour plusieurs exercices⁷, **le montant moyen versé par l'Etat en 2018 est, lui, de 42 881 €**.

4.2 LE CONTENU DES PROJETS

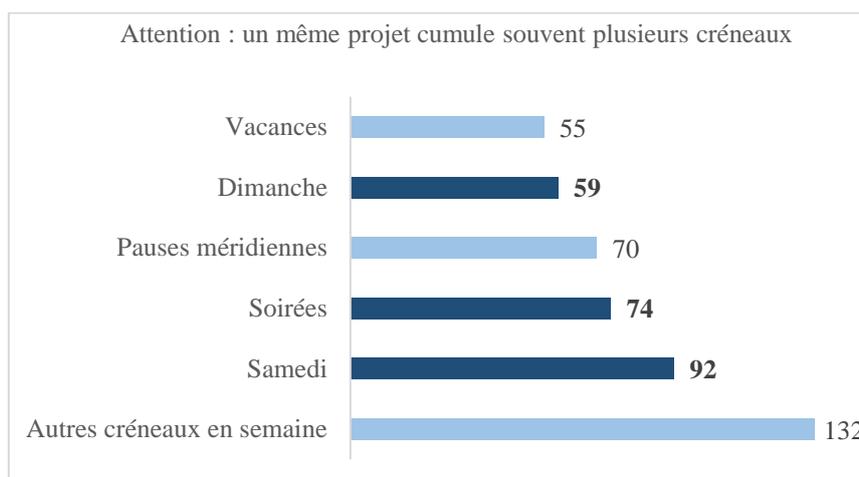
4.2.1 Créneaux et volume horaire

Afin de prendre en compte la diversité des situations locales, le soutien de l'Etat à l'extension des horaires d'ouverture n'est pas limité à des créneaux spécifiques. Les collectivités doivent cependant fournir une note de présentation du projet précisant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de l'extension des horaires. Il est à ce titre recommandé de s'appuyer sur un « diagnostic temporel » en amont de chaque projet afin d'analyser les « rythmes de vie » du territoire⁸.

⁷ En 2018, 53 versements correspondaient à plusieurs annuités : le plus souvent trois années de financement mais parfois 4 voire 5 années.

⁸ Il s'agit de la première recommandation de Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, dans son rapport sur *L'adaptation et extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques de France* remis à Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, le 2 novembre 2015 : « Effectuer un diagnostic temporel du

Figure 9 : Créneaux d'ouverture supplémentaire observés sur 225 projets actifs en 2018



De fait, les projets soutenus par l'Etat illustrent la diversité des solutions retenues :

- **La plupart des ouvertures supplémentaires ont lieu en semaine**, le matin ou l'après-midi.
- **Beaucoup d'extensions d'horaires ont lieu le week-end**, plus du quart des projets comportant une ouverture dominicale, ce qui est significatif compte tenu de la faible part des collectivités qui disposent d'une bibliothèque ouverte ce jour-là (en 2017, on en recensait à peu près 135 en France). Une **ouverture prolongée le samedi après-midi**, moment où l'affluence est souvent forte à l'heure de fermeture, est également privilégiée dans de nombreux cas.
- L'**ouverture en soirée** est souvent positionnée en fin de journée, entre 18 et 20 heures, afin de toucher un public d'actifs qui sortent du travail.
- L'**ouverture lors de la pause méridienne** permet de donner accès en continu pendant toute la journée à la bibliothèque, mais également de toucher un public d'actifs travaillant dans les environs de la bibliothèque, qui peuvent ainsi s'y rendre lors de leur pause déjeuner.
- L'**ouverture pendant les vacances scolaires**, moment où les bibliothèques sont habituellement fermées, est généralement envisagée comme un moyen de permettre aux personnes qui ne partent pas en vacances, notamment les jeunes, de pouvoir profiter de la bibliothèque ;

En moyenne, l'extension des horaires s'élève à **8 heures 30 par semaine** et par bibliothèque, ce qui représente une augmentation significative si l'on considère l'amplitude d'ouverture moyenne des bibliothèques, de 20 heures par semaine pour les communes de plus de 2 000 habitants et de 42 heures dans les villes de plus de 100 000 habitants.

4.2.2 Types de dépenses accompagnées

La souplesse du dispositif permet d'accompagner des dépenses très diverses. Cependant, **l'aide de l'Etat porte avant tout sur les dépenses de personnels**, principal levier pour étendre les horaires. 95 % des projets financés en 2018 comportaient ainsi des dépenses liées à l'emploi.

territoire objectivant les rythmes de vie des usagers, examinant leur concordance avec les horaires d'ouverture des bibliothèques et fournissant des préconisations en cas de désynchronisation manifeste. En aval, une évaluation permet de vérifier la pertinence dudit diagnostic. »

- En 2018, sur l'ensemble des projets comprenant des **dépenses de personnel**, 66% des projets financiaient des postes de titulaires, 40% des emplois de contractuels et 18 % des primes ou des heures supplémentaires, un même projet pouvant combiner plusieurs types de dépenses.
- 10% des projets comprennent également des **investissements ponctuels** afin de pérenniser l'ouverture élargie : il s'agit notamment de l'aménagement des espaces, de l'installation d'automates de prêt et de retour de documents ou de la mise en place de la RFID. Plus ponctuellement, des kiosques à livre, des bibliothèques de plage afin d'étendre l'ouverture de la bibliothèque « hors les murs » ont bénéficié d'un soutien.
- Peuvent également être pris en charge des **frais visant à accompagner la mise en œuvre du projet**, qu'il s'agisse de la formation des personnels ou des étudiants recrutés dans ce cadre ou de la réalisation d'un diagnostic temporel par un cabinet externe⁹. Quand il est confié à un prestataire, la première année de financement peut être consacrée à la réalisation de ce diagnostic, qui peut également être financé sur d'autres crédits de la DRAC.
- Plus ponctuellement, des **dépenses visant à mieux faire connaître l'ouverture élargie** sont prises en charge, qu'il s'agisse par exemple d'animations sur les nouveaux créneaux d'ouverture ou de frais de communication.
- D'autres **frais de fonctionnement** occasionnés par l'ouverture élargie, comme les frais de gardiennage et de nettoyage, peuvent enfin être financés¹⁰.

4.3 REPARTITION DES PROJETS D'EXTENSION DES HORAIRES

On estime à **6,8 millions de Français** la population vivant dans une commune où au moins l'une des bibliothèques a étendu ses horaires d'ouverture.

27 des 224 projets « actifs » en 2018 sont portés par un EPCI. Ainsi, ce sont 393 communes dont au moins une bibliothèque a étendu ses horaires. Ces communes se répartissent ainsi :

Tableau 24 : répartition des communes ayant bénéficié d'une extension ou évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques par rapport à leur population et au nombre total de collectivités

	Nombre de communes concernées par l'extension des horaires	Part du total des communes qui ont étendu leurs horaires	Nombre total de communes par population	Part des communes de cette tranche qui étendu leurs horaires

⁹ Il faut cependant noter que certaines bibliothèques réalisent ce diagnostic en interne, avec leurs propres moyens humains, ou sont accompagnées par la bibliothèque départementale.

¹⁰ Les coûts liés aux fluides, initialement pris en charge, tendent à ne plus être pris en compte dans les projets compte tenu de la difficulté à trouver un mode de calcul satisfaisant et équitable permettant d'isoler les coûts liés à l'ouverture élargie.

Moins de 10 000 habitants	291	74,05%	34 363	0,85%
De 10 000 à 19 999 habitants	35	8,91%	532	6,58%
De 20 000 à 49 999 habitants	44	11,20%	337	13,06%
De 50 000 à 99 999 habitants	10	2,54%	83	12,05%
Plus de 100 000 habitants	13	3,31%	42	30,95%
Total	393	100 %	35 357	1,11%

Si la plupart des projets concernent de petites communes, une fois rapporté au nombre de projets par tranche de population, les grandes communes sont proportionnellement plus représentées. Ainsi, près du tiers des villes françaises de plus de 100 000 habitants a bénéficié du dispositif.

Le dispositif a été orienté en priorité vers **les territoires définis comme « prioritaires » par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** qu'il s'agisse des quartiers de la politique de la Ville (QPV), des villes du programme « Cœur de Ville » ou des zones de revitalisation rurale (ZRR). 38% des projets accompagnés, comportent au moins un territoire prioritaire dans leur périmètre. Ces projets se répartissent comme suit :

Tableau 25 : nombre d'opérations d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture concernant un territoire prioritaire

Territoire concerné	Nombre de projets dont le périmètre comprend au moins l'un de ces territoires
Le projet concerne une commune du programme Cœur de ville	24
Le projet concerne une zone de revitalisation rurale (ZRR)	50
Le projet concerne une ou plusieurs bibliothèques en quartier prioritaire ou à moins de 500 m	30

5 ANNEXES

5.1 ANNEXE 1 : TEXTES DES QUESTIONNAIRES

5.1.1 Texte du questionnaire sur les ouverture 2018

<p align="center">Questionnaire sur la fréquentation et l'utilisation par les usagers d'un nouvel équipement de lecture publique subventionné par le concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation</p>
--

Partie 1 : Informations de contact

1. Nom de la collectivité dont dépend votre établissement/réseau de lecture publique:

<i>(Nom)</i>

2. S'agit-il :

- D'une commune ;
- D'une intercommunalité ;
- D'un département.

3. Nom de l'établissement concerné par cette enquête (au sein d'un réseau, indiquer le nom de l'établissement ouvert ou rouvert):

<i>(Nom)</i>

4. Nom, prénom et fonction du répondant:

<i>(Nom, prénom et fonction)</i>

5. Adresse mail du répondant:

<i>(Adresse mail)</i>

Partie 2 : Informations sur le nouvel équipement

6. Date d'ouverture du nouvel équipement (ou de la mise en service de l'extension ou partie rénovée)

<i>(Date précise)</i>

7. Le nouvel équipement est-il :

- Le seul équipement de lecture publique de la collectivité concernée ;
- La médiathèque principale d'un réseau ;
- Une des médiathèques au sein d'un réseau qui ne compte pas d'équipement principal ;
- Une médiathèque annexe ou de quartier ;
- Autre : ...

8. Surface du nouvel équipement en surface plancher (en cas de mise en service de l'extension ou de la partie rénovée, mettre la surface totale atteinte par l'équipement)

<i>(m² de surface plancher)</i>
--

9. Combien d'heures par semaine le nouvel équipement est-il ouvert ?

(Nombre d'heures par semaine)

10. Sur combien de jours ouvrés le nouvel équipement est-il ouvert par semaine ?

(Nombre de jours)

11. Si l'équipement existait avant l'opération construction / restructuration / rénovation / extension, combien d'heures par semaine était-il alors ouvert ?

(Nombre d'heures par semaine)

12. Si l'équipement existait avant l'opération construction / restructuration / rénovation / extension, sur combien de jours ouvrés par semaine était-il alors ouvert ?

(Nombre de jours)

13. L'ouverture ou la rénovation de cet équipement a-t-elle été l'occasion de s'ouvrir à des horaires atypiques (ouverture en soirée, pause méridienne, ouverture le dimanche...) et/ou d'augmenter le nombre de jours d'ouverture par an ?

(Réponse libre)

14. Combien votre bibliothèque propose-t-elle de documents disponibles au prêt (tous documents confondus) ?

(Réponse libre)

15. Ces types de documents sont-ils disponibles au prêt dans votre établissement ?

- Livres : (Réponse libre)
- Documents de presse : (Réponse libre)
- DVD : (Réponse libre)
- CD : (Réponse libre)
- Jeux vidéo : (Réponse libre)
- Jeux de société/jeux de plateaux : (Réponse libre)

16. Merci de cocher quels services dans la liste ci-dessous sont proposés par votre établissement :

- Jeux vidéo sur place
- Jeux de société / jeux de plateau sur place
- Mise à disposition de ressources numériques
- Prêt de liseuses et de tablettes
- Wifi
- Ordinateurs à disposition
- Ecoute de musique sur place
- Visionnage de films sur place
- Salle(s) / espace(s) dédié(es) au travail
- EPN (Espace Public Numérique)
- Ateliers informatiques
- Autres types d'ateliers (exemple : cuisine, musique, jardinage...)
- Animations culturelles : expositions, conférences, concerts, etc.
- Animations jeunesse hors scolaires (Heure du conte, ...)
- Animations pour les publics scolaires

17. Votre bibliothèque propose-t-elle d'autres services que ceux listés ci-dessus (exemples : animation d'un service de prêt d'instruments de musique, grainothèque, ...) ?

(Réponse libre)

Partie 3 : Evolution des données d'usage (si données disponibles)

18. Nombre d'inscrits actifs sur le réseau au jour de l'enquête

(Nombre d'inscrits actifs en valeur absolue)

19. Le cas échéant, nombre d'inscrits actifs sur le réseau au 31 décembre de l'année de la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant (si l'établissement a changé de périmètre entre-temps, par exemple en passant d'un statut communal à un statut intercommunal, merci de ne pas renseigner ce champ)

(Nombre d'inscrits actifs en valeur absolue)

20. Avez-vous un compteur à l'entrée de la bibliothèque ?

(Oui / Non / Précisions à apporter)

21. Fréquentation mensuelle moyenne depuis l'ouverture de l'équipement

(Nombre d'entrées / nombre de mois depuis l'ouverture)

22. Le cas échéant, fréquentation mensuelle moyenne sur la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant

(Nombre annuel d'entrées)

23. Avez-vous des informations sur les jours ou les périodes qui génèrent une forte affluence et sur la typologie des publics qui fréquentent le plus cet établissement ?

(Réponse libre)

24. Moyenne mensuelle des prêts de documents tous documents confondus

(Nombre moyen mensuel de prêts depuis l'ouverture)

25. Le cas échéant, moyenne mensuelle des prêts de documents tous documents confondus sur la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant

(Nombre moyen mensuel de prêts sur la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant)

Partie 4 : Retour sur expérience

26. Les ressources humaines mobilisées et l'organisation du personnel qui avaient été prévues ont-elles permis d'absorber l'impact de l'ouverture ? Si non, quelles seraient les améliorations à mettre en place ?

(Réponse libre)

27. Les moyens matériels prévus (en termes d'équipements et de ressources documentaires) ont-ils permis d'absorber l'impact de l'ouverture ? Si non, quelles seraient les améliorations à mettre en place ?

(Réponse libre)

28. Parmi l'offre de services, quels sont ceux qui ont eu le plus d'impact sur la fréquentation ?

(Réponse libre)

5.1.2 Texte du questionnaire complémentaire sur les ouverture 2017

Questionnaire sur la fréquentation et l'utilisation par les usagers d'un nouvel équipement de lecture publique subventionné par le concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation

29. Nom de l'établissement concerné par cette enquête (au sein d'un réseau, indiquer le nom de l'établissement ouvert ou rouvert):

(Nom)

30. Nom, prénom et fonction du répondant:

(Nom, prénom et fonction)

31. Adresse mail du répondant:

(Adresse mail)

32. Les horaires et jours d'ouverture de votre établissement ont-ils évolué depuis la dernière enquête ? Si oui, de quelle manière et pourquoi ?

(Nombre d'heures par semaine)

33. Nombre d'inscrits actifs sur le réseau au moment de cette enquête

(Nombre d'inscrits actifs en valeur absolue)

34. Avez-vous un compteur à l'entrée de la bibliothèque ?

(Oui / Non / Précisions à apporter)

35. Fréquentation mensuelle moyenne de l'établissement depuis un an (si données disponibles)

(Nombre d'entrées / nombre de mois depuis l'ouverture)

36. Par rapport à la dernière enquête, avez-vous noté une évolution dans la fréquentation de l'établissement, ainsi que dans les jours et les horaires de plus forte fréquentation?

(Réponse libre)

37. Combien votre bibliothèque propose-t-elle de documents disponibles au prêt (tous documents confondus) ?

(Réponse libre)

38. Moyenne mensuelle des prêts de documents tous documents confondus depuis un an

(Nombre moyen mensuel de prêts depuis l'ouverture)

39. Durant l'année écoulée, avez-vous été amené(e) à réaliser des modifications importantes de l'organisation et du fonctionnement de votre établissement par rapport à l'ouverture ? Si oui, pour quelle raison ?

(Réponse libre)

5.2 ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS SUR LA TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE

Tableau 26 : Répartition géographique des établissements répondants

Région	Département	Nombre
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	1
	Loire	1
	Rhône	1
	Total	3
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	1
	Saône-et-Loire	1
	Total	2
Bretagne	Finistère	1
	Ille-et-Vilaine	2
	Morbihan	1
	Total	4
Centre-Val de Loire	Cher	1
	Loir-et-Cher	1
	Indre-et-Loire	1
	Total	3
Grand Est	Ardennes	1
	Bas-Rhin	3
	Haut-Rhin	1
	Moselle	2
	Total	7
Hauts-de-France	Somme	1
	Total	1
Ile-de-France	Paris	1
	Total	1
Normandie	Calvados	2
	Eure	3
	Manche	1
	Total	6
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	2
	Vienne	1
	Total	3
Occitanie	Gard	1
	Haute-Garonne	2
	Hérault	3
	Total	6
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	4
	Mayenne	2

	Sarthe	1
	Vendée	2
	Total	9
PACA	Hautes-Alpes	1
	Total	1
DROM-COM	La Réunion	1
	Total	1
Total général : 47		

Tableau 27 : Répartition des collectivités ayant ouvert ou rouvert un équipement de lecture publique en fonction de leur taille

	Municipalités	Intercommunalités	Ensemble
Moins de 2 000 habitants	14 (dont deux en lien avec un réseau intercommunal)	0	14
Entre 2 000 et 5 000 habitants	12	3	15
Entre 5 000 et 10 000 habitants	7	1	8
Entre 10 000 et 20 000 habitants	4	0	4
Entre 20 000 et 50 000 habitants	2	2	4
Entre 50 000 et 100 000 habitants	0	1	1
Entre 100 000 et 200 000 habitants	1 (bibliothèque d'arrondissement de la ville de Paris)	0	1
TOTAL	40	7	47

6 TABLE DES TABLEAUX ET FIGURES

6.1 TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1 ^{ère} fraction	5
Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1 ^{ère} fraction	5
Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2 ^{nde} fraction	6
Tableau 4 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques (total)	7
Tableau 5 : Répartition par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques	8
Tableau 6 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques	9
Tableau 7 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2018 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations	11
Tableau 8 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2018 par la DGD Bibliothèques en montants et en pourcentage du montant total	13
Tableau 9 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques alloués par catégorie de projet en 2018	14
Tableau 10 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en nombre d'opérations en 2018	16
Tableau 11 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2018	17
Tableau 12 : Coût moyen des projets « Immobilier » par catégorie en 2018	17
Tableau 13: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités locales, en nombre d'opérations en 2018	17
Tableau 14 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1 ^{ère} fraction	18
Tableau 15 : Répartition par région des établissements répondants	21
Tableau 16 : Statut de la collectivité en fonction de la population	22
Tableau 17 : Répartition des établissements répondants par type d'établissement	23
Tableau 18 : Extension des horaires d'ouverture en fonction de la taille des collectivités	25
Tableau 19 : Extension du nombre de jours d'ouverture en fonction de la taille des collectivités	25
Tableau 20 : Amplitude horaire moyenne des établissements répondants comparée à la moyenne nationale	27
Tableau 21 : Répartition des types de documents prêtés	32
Tableau 22 : Répartition des types de services proposés	33
Tableau 23 : Nombre et montants de nouveaux projets horaires accompagnés par année dans le cadre de la DGD Bibliothèques	41
Tableau 24 : répartition des communes ayant bénéficié d'une extension ou évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques par rapport à leur population et au nombre total de collectivités	44
Tableau 25 : nombre d'opérations d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture concernant un territoire prioritaire	45
Tableau 26 : Répartition géographique des établissements répondants	50
Tableau 27 : Répartition des collectivités ayant ouvert ou rouvert un équipement de lecture publique en fonction de leur taille	51

6.2 FIGURES

Figure 1 : Répartition des projets soutenus par la DGD Bibliothèques selon le type de collectivité locale.....	10
Figure 2 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon le type de collectivité locale	10
Figure 3 : Evolution du montant total des crédits DGD Bibliothèques alloués aux BNR	12
Figure 4 : Evolution du nombre d'opérations accompagnées par catégorie de 2008 à 2018...	13
Figure 5 : Evolution des crédits DGD Bibliothèques mobilisés par catégorie d'opération de 2008 à 2018	15
Figure 6 : Evolution de la typologie des projets « Immobilier » de 2008 à 2018 en pourcentage relatif au nombre d'opérations	16
Figure 7 : Progression du nombre de projets d'extension des horaires (2016-2019).....	40
Figure 8 : Part des extension d'horaires dans l'enveloppe totale des crédits de la DGD Bibliothèques (en M€).....	41
Figure 9 : Créneaux d'ouverture supplémentaire observés sur 225 projets actifs en 2018.....	43